

**REPUBLIQUE DU CONGO**



*Unité \* Travail \* Progrès*

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE**

**STRATEGIE NATIONALE  
DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE**



*Mars 2023*





Map No. 3813 Rev. 3 UNITED NATIONS  
January 2004

Department of Peacekeeping Operations  
Cartographic Section

### Plan de la République du Congo

(Pôles de SNDR en rouge)

Source : UNITED NATIONS

## **PREFACE**

## SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigle	Français
CARD	Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CDTA	Centre de Démonstration des Techniques Agricoles
CEMA	Centre d'Exploitation des Machines Agricoles
CNSA	Centre National des Semences Améliorées
CNES	Centre Nationale des Études des Sols
CNLMC	Centre National de Lutte contre les Maladies des Cultures
CVR	Chaîne de Valeur Riz
CVTA	Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DPAA	Direction de la Production Agricole et de l'Agro météorologie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
IRA	Institut national de Recherche Agronomique
INS	Institut National des Statistiques
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
OCV	Office des cultures vivrières
ONG	Organisation Non- Gouvernementale
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
PDAC	Projet d'appui au Développement de l'Agriculture Commerciale
PIAIC	Plan d'Investissement Agricole Climato-résilient
PND	Plan National de Développement
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
TF-SNDR	Task Force de la SNDR
RICE	Résilience Industrialisation Compétitivité Autonomisation

SIEM	Systeme de Gestion des Evènements
------	-----------------------------------

## TABLE DE MATIERES

Résumé Exécutif.....	1
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>II. Démarche méthodologique</b> .....	<b>4</b>
<b>III. REVUE DE LA FILIERE RIZ</b> .....	<b>5</b>
<b>3.1 Place du riz dans le monde et dans la région, et dans la sous-région d’Afrique centrale</b> .....	<b>5</b>
<b>3.2 Revue du cadre politique, institutionnel et juridique</b> .....	<b>5</b>
3.2.1 La place du riz dans les politiques nationales .....	5
3.2.2 Cadre juridique .....	6
3.2.3 Structures concernées .....	6
<b>3.3 L’évolution de la riziculture au Congo</b> .....	<b>7</b>
<b>3.4 La situation actuelle de la production de riz</b> .....	<b>10</b>
<b>3.5 La situation de la transformation du riz local</b> .....	<b>11</b>
<b>3.7 Typologie et nombre des acteurs de la filière du riz</b> .....	<b>12</b>
3.7.1 Producteurs et leurs organisations.....	12
3.7.2 Transformateurs .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.7.3 Commerçants.....	13
3.7.4 Autres acteurs dans la filière du riz.....	13
<b>3.8 Les préférences des consommateurs</b> .....	<b>14</b>
<b>3.9 Situation du prix, de la qualité et des variétés de riz local par rapport au riz importé</b> .....	<b>15</b>
<b>3.10 L’état des lieux de la chaîne de valeur riz et de l’environnement des affaires</b> ..	<b>16</b>
3.10.1 Chaîne de valeur du riz importé.....	16
3.10.2 Chaîne de valeur du riz local.....	18
<b>3.11 L’implication des jeunes et des femmes dans les activités de production, de transformation et de commercialisation du riz</b> .....	<b>18</b>
<b>3.12 Financement de la filière</b> .....	<b>19</b>
<b>3.13 Avantages et désavantages de la production du riz local</b> .....	<b>19</b>
3.13.1 Avantages de la production du riz local .....	19
3.13.2 Désavantages de la production du riz local.....	20
<b>IV. DÉFIS ET OPPORTUNITÉS FACE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIERE DU RIZ LOCAL DU CONGO</b> .....	<b>21</b>
<b>4.1 Défis liés à l’accroissement de la production face aux changements climatiques</b> 21	
4.1.1 Défis liés à l’accès au foncier.....	21
4.1.2 Défis liés à l’extension des superficies cultivées sur le plan national.....	21
4.1.3 Défis liés à la modernisation de la filière et à la maîtrise de l’eau .....	21

4.1.4 Défis liés à l'accès aux intrants .....	21
<b>4.2 Défis liés au renforcement des capacités des acteurs .....</b>	<b>22</b>
<b>4.3 Défis liés au renforcement des capacités du personnel d'appui et de recherche...</b>	<b>22</b>
<b>4.4. Défis liés à la compétitivité du riz local .....</b>	<b>23</b>
<b>4.5 Autres défis .....</b>	<b>23</b>
<b>V. Élément de la stratégie .....</b>	<b>24</b>
<b>5.1. Les fondements de la stratégie.....</b>	<b>24</b>
<b>5.2. Les principes de la stratégie .....</b>	<b>24</b>
<b>5.3. vision et objectifs de la stratégie .....</b>	<b>25</b>
5.3.1. Vision de la SNDR.....	25
5.3.2. Objectif de la stratégie .....	25
<b>5.4. Phases de développement de la stratégie .....</b>	<b>27</b>
<b>5.5. Les axes stratégiques .....</b>	<b>28</b>
5.5.1. Axe 1 : accroissement durable de la production face au changement climatique .....	28
5.5.2. Axe 2 : amélioration de la qualité du riz blanc et de la compétitivité.....	32
5.5.3. Axe 3 : renforcement des capacités technique et managériale des acteurs de la filière. ....	34
<b>VI- STRUCTURE D'EXECUTION</b>	
<b>6.1. Gouvernance et structure de mise en œuvre .....</b>	<b>36</b>
6.1.1 Gouvernance .....	36
6.1.2 Structure de mise en œuvre.....	36
<b>6.2 Financement de la stratégie.....</b>	<b>37</b>
6.2.1. Coût de la SNDR.....	37
6.2.2 Mobilisation des ressources financières : origine des fonds (prêts, ressources pérennes)...	37
6.2.3. Engagement des acteurs : Gouvernement, Partenaires techniques et Financiers, Secteur privé .....	37
6.2.4. Stratégie de mobilisation des fonds.....	37
<b>VII Mécanisme de suivi-évaluation, analyse des risques et mesures de sauvegarde environnementale .....</b>	<b>39</b>
<b>7.1 Mécanisme de suivi-évaluation.....</b>	<b>39</b>
<b>7.2 Analyse des risques.....</b>	<b>39</b>
<b>7.3 Mesures de sauvegarde environnementale.....</b>	<b>40</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>42</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b><u>46</u></b>



## Résumé Exécutif

Le riz est devenu le deuxième aliment de base après le manioc dans l'alimentation des congolais. La consommation moyenne de riz par habitant est estimée à 16 kg/an. Pour couvrir ces besoins, le pays fait recours aux importations massives atteignant actuellement un peu plus de 80 000 tonnes. La demande est en nette progression par rapport à une offre en baisse. D'ici 2030, les besoins en riz du Congo devraient atteindre 100 000 tonnes.

Cette situation s'explique par le fait que la pratique de la riziculture, qui est largement dominée par le pluvial au niveau des plateaux et des bas-fonds, avec des faibles performances agronomiques, ne permet pas de couvrir les besoins nationaux. De nombreux défis devraient être relevés dans les domaines de : l'accès au foncier, la maîtrise de l'eau, la disponibilité et l'accès aux semences résilientes, fertilisants, produits phytosanitaires, l'encadrement des producteurs et la capacité de transformation pour baisser les importations et tendre vers l'autosuffisance en riz par l'établissement de la chaîne de valeur du riz local. Il ressort que le pays dispose d'avantages agro écologiques indéniables et d'un savoir-faire endogène pour inverser cette tendance.

Pour inverser cette tendance, il a été élaboré la présente Stratégie Nationale pour le Développement de la Riziculture (SNDR) afin de mieux structurer la filière riz et accroître la production de cette denrée pour atteindre 21 800 tonnes/an en 2030 en République du Congo. L'objectif de la SNDR est de contribuer à « accroître la production du riz afin de réduire la forte dépendance du pays aux importations. Pour y arriver, il est prévu (i) *d'accroître durablement la production et la productivité du paddy ; (ii) d'intensifier et de moderniser le dispositif de transformation du paddy afin de produire un riz blanc de qualité et compétitif et (iii) d'appuyer la restructuration des acteurs de la filière et renforcer leurs capacités technique et managériale.* Concrètement, il s'agira durant la phase de mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2022-2026) d'impulser la production nationale et d'atteindre près de 21 800 tonnes/an de riz produit en 2030. Ceci permettra de faire passer le taux de couverture des besoins en riz par la production locale de 1,4% à 20%.

L'atteinte de ces résultats passera par :

- une promotion de la riziculture irriguée qui devra représenter près de 17% des surfaces emblavées ;
- l'amélioration de l'accès aux semences améliorées ;
- la promotion de l'utilisation des intrants et pratiques agricoles adaptés ;
- la promotion des centres de prestations mécanisés et d'appui conseil ;
- la promotion de la double culture ;
- l'amélioration de la qualité du riz local ;
- la capacitation des acteurs et de leur organisation.

Le coût total de la stratégie est estimé à près de 22 Milliards de FCFA sur une période allant de 2023 à 2030. Près de 6 milliards de ce montant sont déjà inscrits dans le financement à mobiliser au titre du PND 2022-2026.

Le dispositif institutionnel de la mise en œuvre de la SNDR sera articulé autour de 3 organes à savoir : un comité de pilotage, un secrétariat exécutif national et des démembrements au niveau

local. A côté de ce dispositif, il sera mis en place un mécanisme de suivi-évaluation orienté sur la performance à travers l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

## I. INTRODUCTION

La République du Congo est située en Afrique Centrale à cheval sur l'équateur. Elle couvre une superficie de 342 000 km<sup>2</sup>, pour une population estimée à 5 203 073 habitants en 2018 (INS, 2020), constituée à de plus de 50 % de jeunes.

Le pays est riche en ressources naturelles et le secteur rural offre les conditions favorables au développement agricole. Les terres agricoles sont estimées à dix (10) millions d'hectares, mais faiblement exploitées. La pluviométrie annuelle est comprise entre 1200 - 2000 mm d'eau. Les ressources en eau renouvelables sont très abondantes. Celles en eau renouvelables internes sont estimées à 222 km<sup>3</sup>/an et offrent des potentialités d'irrigation sur 340 000 ha des terres agricoles (FAO, 2005b). Ces statistiques ont été confirmées par une étude<sup>1</sup> du MAEP en 2019.

En dépit de ses énormes potentialités, le pays est largement déficitaire en produits alimentaires, d'où le recours aux importations.

La production nationale, estimée à 1 300 tonnes par an (MAEP, 2019) est encore loin de couvrir la demande locale. Les importations augmentent d'année en année et sont à plus de 80 000 tonnes de nos jours en prenant en compte la semence et le riz usiné (FAOSTAT).

Le riz est devenu le deuxième aliment de base après le manioc dans l'alimentation des congolais surtout en milieu urbain où l'écart de consommation est huit (8) fois plus élevée qu'en milieu rural. La consommation moyenne de riz par habitant est estimée à 16 kg/an (AfricaRice, 2011).

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République du Congo a fait du développement de la riziculture l'une des priorités en matière de sécurité et de souveraineté alimentaires. Ceci justifie l'adhésion du pays en 2018 à l'initiative lancée par la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), et son engagement à l'élaboration de la Stratégie Nationale pour le Développement de la Riziculture (SNDR) afin de mieux structurer la filière riz.

---

<sup>1</sup> Valorisation des ressources en eaux en République du Congo.

## II. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) est un outil d'aide à la décision pour orienter les actions en faveur de la filière riz. De ce fait, pour son élaboration, un groupe de travail (Task Force) multidisciplinaires a été mis en place par le Ministre en charge de l'agriculture. Celle-ci a bénéficié de l'appui de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). Depuis sa mise en place, un long processus a été engagé à travers des ateliers.

Concrètement, une première semaine de travail a été organisée en mars 2019 pour partager le canevas de rédaction de la stratégie, s'enquérir des différentes approches retenues dans le cadre de l'initiative CARD notamment l'approche RICE, l'analyse SIEM etc. Suite à cela un diagnostic de la filière a été fait en s'appuyant sur les différents rapports existants et en faisant l'analyse de la dynamique des statistiques observées dans la filière.

Une seconde semaine de travail a été organisée en septembre 2019 pour valider le diagnostic et réfléchir sur les axes stratégiques ainsi que sur les objectifs à retenir. Il a également été question de réfléchir sur l'architecture institutionnelle ainsi que sur les risques et surtout sur l'impact et la durabilité de la stratégie.

Entre les différentes semaines de travail, plusieurs réunions techniques ont été organisées pour affiner et valider les résultats obtenus.

Par ailleurs, une étude de la chaîne de valeur riz a été menée pour mieux comprendre la dynamique de la filière et surtout appréhender les goulots d'étranglement.

Par la suite, plusieurs rencontres techniques ont été organisées ayant abouti à l'élaboration d'un premier projet de document qui a fait l'objet d'un premier examen par les techniciens sur le plan interne (janvier 2023) avant d'être partagé avec le Secrétariat de la CARD pour avis.

Enfin, une dernière semaine de travail a été organisée en Mars 2023 pour la prise en compte des commentaires avant sa validation au cours d'un atelier national.

Après cette validation, la SNDR est entrée en vigueur après approbation du gouvernement de la République du Congo.

### **III. REVUE DE LA FILIERE RIZ**

#### **3.1 Place du riz dans le monde, la région et la sous-région d'Afrique centrale**

Le riz occupe la première place dans l'alimentation humaine pour satisfaire 20% des besoins énergétiques de la population mondiale. En termes de quantités récoltées, le riz est la deuxième céréale après le maïs. Il est cultivé sur les cinq continents, avec une plus grande production concentrée en Asie. L'économie du riz est caractérisée d'une part, par une augmentation de la consommation face à des superficies cultivées qui stagnent et à des rendements qui s'essoufflent et d'autre part, par un marché étroit et marginal car moins de 10% de la production mondiale est commercialisée (Germaine, 2017).

En 2018, pour une production mondiale de 695,5 millions de tonnes, seules 47,6 millions de tonnes ont été commercialisées, soit 6,8 % de la production mondiale dont 80% de ses disponibilités exportables sont concentrées en Asie (FAO, 2017).

Ces dernières années, la production mondiale de paddy connaît une légère augmentation, le riz usiné est passé de 501,2 millions de tonnes entre 2016 et 2017 à 510,6 millions de tonnes entre 2018 et 2019, soit une augmentation de 1,3% (FAO, 2019).

En Afrique, le riz est devenu un produit très stratégique et prioritaire pour la sécurité alimentaire. Sa consommation augmente plus rapidement que tout autre produit de base majeur sur le continent du fait de la croissance démographique importante, de l'urbanisation rapide et de l'évolution des habitudes alimentaires (SECK et Al, 2013).

Les perspectives de production du riz sont encourageantes en Afrique. On constate un rebond, en dépit des préoccupations persistantes en termes de ravageurs de culture, les conditions de croissance dans l'Est et le Sud du continent ont été généralement plus favorables qu'en 2017 (FAO, 2018).

Les rebonds de la production dans ces deux sous-régions, ainsi que de nouveaux gains en Afrique de l'Ouest, pourraient plus que compenser la contraction prévue en Afrique centrale où la faiblesse de la production ne permet pas de couvrir la demande en riz (FAO, 2018).

#### **3.2 Revue du cadre politique, institutionnel et juridique**

##### **3.2.1 La place du riz dans les politiques nationales**

Le riz est retenu comme priorité en matière de diversification socio-économique dans les politiques et stratégies nationales, notamment à travers l'Etude du Secteur Agricole (ESA 2011), le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PNIASAN 2017-2021), le PND (2022-2026). A titre d'illustration le PND 2022 - 2026, contient un programme riz dont la valeur de financement devrait atteindre près de 6 milliards de francs CFA pour une production attendue de 24 000 tonnes.

En dehors des documents suscités, le Plan d'Investissement Agricole Climato-résilient (PIAIC) vise expressément à contribuer au développement de la culture du riz notamment en irrigation dans son projet 3 « Amélioration de la gestion des ressources en eau, de l'irrigation et de l'aquaculture ».

### 3.2.2 Cadre juridique

Plusieurs lois et réglementations ont été prises pour un meilleur encadrement et développement de la filière agricole y compris le riz. Concrètement, l'ensemble de ces lois et décrets contribue à l'amélioration de l'environnement économique, foncier, à la sécurisation des investissements et à promouvoir une meilleure attractivité du secteur. Il s'agit notamment de :

- Loi n°6-2003 du 18 janvier 2003 portant charte des investissements ;
- Loi n°25- 2008 du 22 septembre 2008 portant régime foncier ;
- Loi n°21- 2018 du 13 juin 2018 portant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrain ;
- Loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier, a pour objet de fixer les principes fondamentaux d'organisation et de gestion du domaine forestier national ainsi que les règles d'exploitation et de commercialisation, applicables aux produits forestiers ;
- Loi n°003- 91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
- Loi n°5-2020 du 26 février 2020 portant création de l'agence nationale de développement de l'agriculture et de l'élevage.
- Décret n°2017-41 du 28 mars 2017 portant réforme des statuts et constitution du capital de la société à responsabilité limitée ;
- Décret 2018-154 du 23 avril 2018 portant centralisation des formalités de création, de modifications diverses et de radiation d'entreprises ;
- Décret 2018-180 du 30 avril 2018 relatif à la domiciliation de l'entreprise à l'adresse personnelle du dirigeant ;
- Décret n°2018-346 du 27 août 2018 portant création, attribution et organisation du comité national de concertation entre le secteur privé et les administrations publiques ;
- Décret n°2017- 338 du 14 aout 2017 portant organisation du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Décret n°2017-341 du 14 aout 2017 portant attribution et organisation de la Direction Générale de l'Agriculture.

### 3.2.3 Structures concernées

Dans la structuration du MAEP, les Directions et Centres consignés dans le tableau 1 ci-dessous sont impliqués dans la production du riz.

Tableau 1. Structures du MAEP impliqués dans la production du riz

Direction/ Centres	Missions / Tâches
Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles DGA	Elaborer les politiques et stratégies nationale en matière de mécanisation et des aménagements hydroagricoles et appuyer leurs mises en œuvre
Direction de la Production Agricole et de l'Agrométéorologie /	Elaborer la politique agricole nationale et appuyer sa mise en œuvre
Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles	. - Expérimenter les meilleures variétés locales et étrangères des cultures vivrières et maraîchères ;

Direction/ Centres	Missions / Tâches
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser les semences de choix et mettre en œuvre les techniques de production adéquates ;</li> <li>- Assurer l'encadrement technique des paysans ;</li> <li>- Assurer la transformation de la production paysanne – décorticage du paddy et</li> <li>- Suivre l'impact technique et technologique de la mécanisation agricole dans les zones d'intervention.</li> </ul>
Centre de Démonstration des Techniques Agricoles	Définir et exécuter les activités de recherches développement, de l'encadrement et de la vulgarisation
Centre National des Semences Améliorées	Assurer le suivi, la coordination et l'exécution de la politique semencière (semences de pré base, de base et de contrôle qualité)
Centre National de Lutte contre les Maladies des Cultures	Identifier, traiter toutes les maladies des cultures susceptibles de ce déclarées et promouvoir les politiques de contrôle phytosanitaire
Centre National d'Etudes des Sols	Assurer un appui technique dans les études des sols à vocation agropastorale et halieutiques

Source : MAEP, 2023

### 3.3 L'évolution de la riziculture au Congo

Le secteur agricole congolais a connu deux étapes importantes : le monopole de l'Etat (de 1960 à 1986) et son désengagement des segments importants du développement rural.

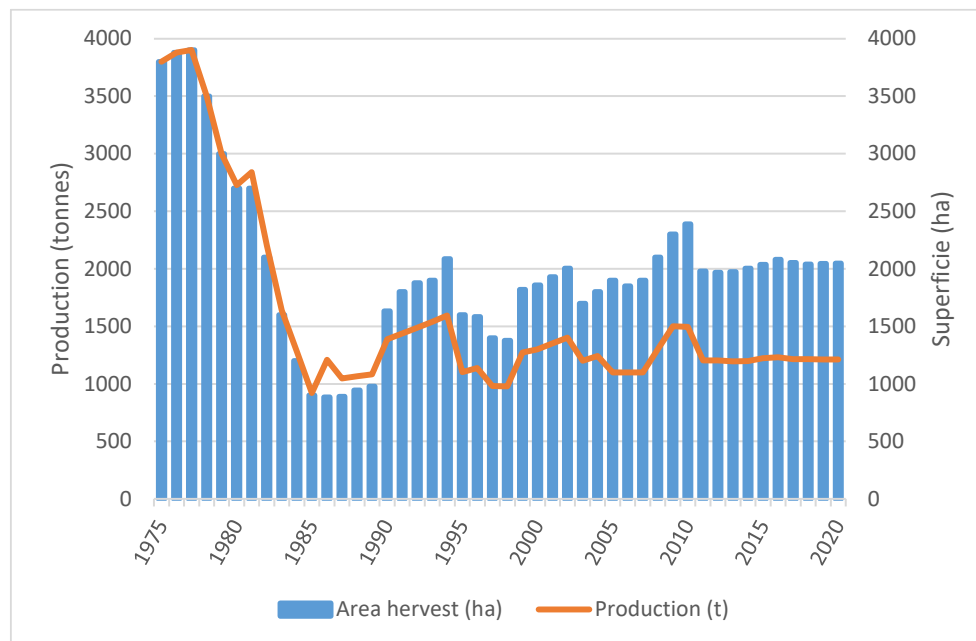
Le riz occupait jadis une place de choix dans l'économie nationale. C'est après la création de l'Office des Cultures Vivrières (OCV) dans les années 70 que la culture du riz a connu un certain essor au Congo, en raison surtout du monopole avéré de l'Etat dans la filière. Celui-ci distribuait la semence aux producteurs, rachetait la production, la transformait et l'acheminait dans les différents points de vente pour la commercialisation. Plusieurs organisations ont ainsi été créées sous forme de coopératives afin de soutenir la production. A l'époque, le pays disposait de trois rizeries respectivement à Ewo (Cuvette ouest), Loukouo/Kindamba (Pool) et Mossendjo (Niari). La filière riz contribuait véritablement à la lutte contre le chômage, la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Cependant, elle a connu un déclin après la liquidation de l'OCV en 1989 en raison, entre autres, des programmes d'ajustement structurel. L'Etat s'est brutalement désengagé des segments fondamentaux de l'économie rurale, notamment de la production, de la transformation et de la commercialisation. Conséquemment à cette importante décision de l'Etat, le secteur privé non préparé pour prendre le relais des domaines libérés, s'est brutalement confronté à l'absence de commercialisation de ce produit et à la non distribution des intrants en milieu rural.

Le paysan quant à lui a abandonné certaines spéculations comme le riz qui étaient commercialisés essentiellement par les offices publics et qui n'ont pas eu de structures de remplacement (Fonds Africaine de Développement, 2008).

En plus, les principaux bassins de production susmentionnés ont particulièrement été affectés par la période d'instabilité socio-politique qu'a connu le pays entre 1993 et 2003. Les services d'encadrement agricole, le système d'approvisionnement en intrants et la recherche agronomique ont été démunis de moyens matériels, financiers et humains leur permettant d'accomplir leurs missions.

La production nationale avait atteint 4 000 tonnes au début des années 70 puis a baissé à 3 000 tonnes vers les années 80, a atteint un niveau plus bas dans les années 90 se situant à 1 387 tonnes (FAOSTAT).

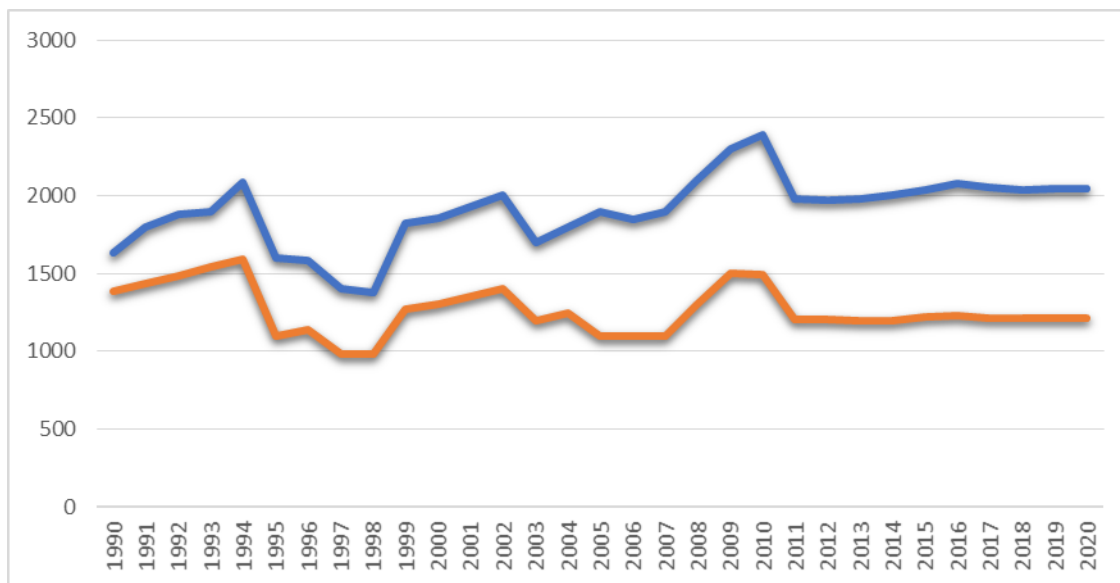


Graphe 1. Evolution de production et superficie du riz (1990 – 2020)

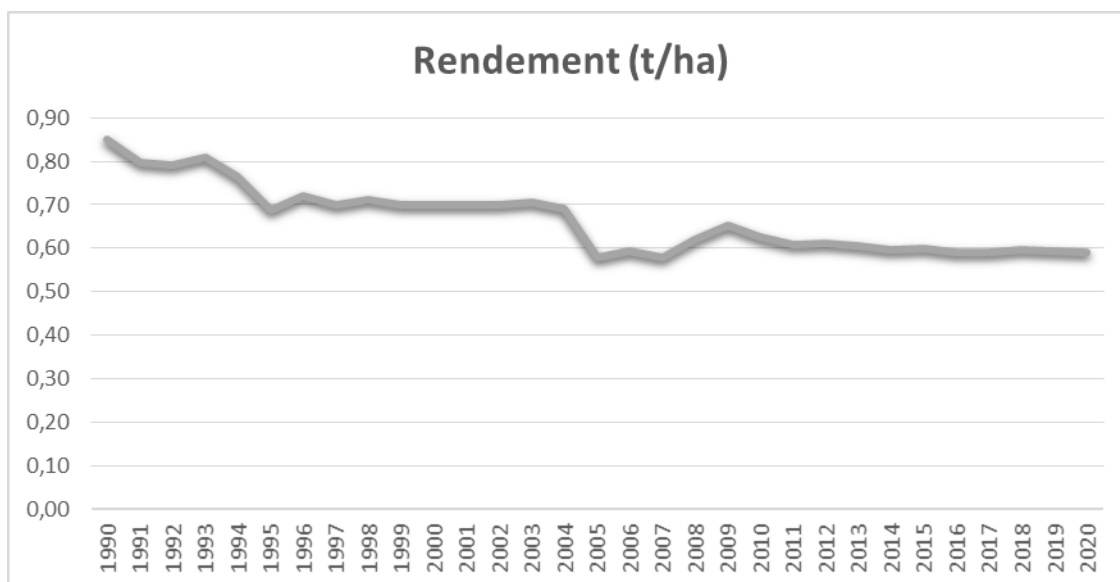
Source : FAOSTAT (20/11/2022)



L'évolution des superficies rizicoles suit les mêmes tendances que celle de la production, comme illustré dans la figure ci-dessous.



Pour ce qui est du rendement moyen on note une baisse sur la période allant de 1990 à nos jours qui se situe à moins d'une tonne par hectare. Le faible niveau des rendements s'explique par la non maîtrise de l'eau, la faible utilisation des intrants de qualité (engrais et semence) et la quasi inexistence d'innovation technique particulière.



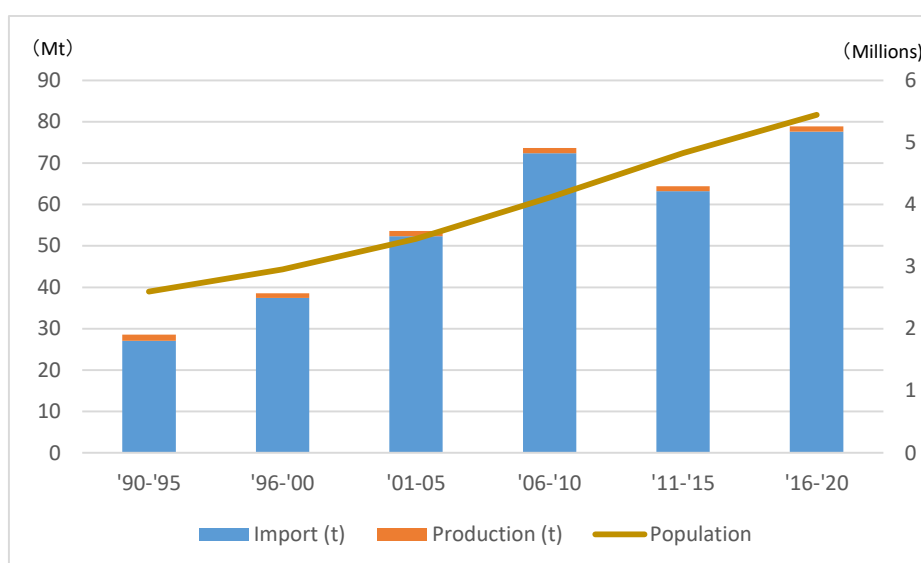
***De ce qui précède, il ressort que le niveau de production est essentiellement expliqué par l'extension des superficies***

Il ressort que le monopole de l'Etat n'a pas permis de créer un corps de professionnels agricoles aptes à la compétition et a annihilé l'émergence de toute initiative privée, bien qu'une certaine

organisation paysanne (le mouvement coopératif) ait vu le jour et des unités de transformation (rizeries) mises en place (Fonds Africain de Développement, 2008).

Par contre, les importations sont passées de 8 500 tonnes en 1982 à 33 000 tonnes en 1992 et à un peu plus de 80 000 tonnes actuellement (FAOSTAT). Il ressort de cette analyse que le niveau de production est inversement proportionnel à celui des importations en ce sens que la production a baissé là où les importations ont connu une forte croissance.

Au regard de l'urbanisation accélérée du pays et, compte tenu des quantités importantes consommées à travers les programmes d'alimentation scolaire, la demande est en nette progression. D'ici 2030, les besoins en riz du Congo devraient atteindre plus de 100 000 tonnes selon les calculs de ces 20 dernières années.



Graphe 2. Evolution d'importation du riz au Congo (1990 – 2020)

Source : FAOSTAT (20/11/2022)

### 3.4 La situation actuelle de la production de riz

Dans le contexte mentionné ci-dessus, la production rizicole est tenue actuellement en majorité par des petits exploitants familiaux et une société agroindustrielle (Agri-ressource Congo).

Bien que certains petits producteurs aient été identifiés dans certaines localités (Gamboma, Owando, Madingou, Ngoko), les principaux bassins de production actuels sont : Ewo (Cuvette-ouest), Kindamba (Pool) et Boko-Songho (Bouenza). Le tableau 2 indique le nombre des ménages agricoles pratiquant la riziculture par département.

Tableau 2. Répartition des exploitations agricoles pratiquant la culture du riz par département selon le sexe du chef de ménage agricole

Département	Sexe du chef de ménage agricole		Total
	Masculin	Féminin	
Kouilou	9	27	36
Niari	24	25	49
Lékoumou	23	21	44
Bouenza	264	65	329
Pool	257	67	324
Plateaux	22	13	35
Cuvette	17	7	24
Cuvette Ouest	3	4	7
Sangha	14	6	20
Likouala	258	80	338
Brazzaville	12	3	15
Pointe-Noire	3	1	4
	906	319	1 225

Source : MAEP (2017).

En 2019, la production nationale a été d'environ 1500 tonnes pour 1200 hectares emblavés. Le rendement en milieu paysan est de 1 tonne/hectare, alors qu'il est de 1,5 tonne/hectare chez les agroindustriels (DGA 2019).

Deux types de riziculture sont pratiqués, à savoir la riziculture pluviale et la riziculture inondée. La riziculture pluviale est pratiquée dans les plateaux et les bas-fonds. La riziculture inondée spécifiquement dans les bas-fonds. Le riz de bas-fonds pluvial est cultivé principalement à Ewo, Mbama (Cuvette ouest) et Oyo (Cuvette). Celui de plateau est cultivé à Louvakou, Mossendjo (Niari), Madingou, Boko-Songho, Loudima (Bouenza), Gamboma (Plateaux) et Kindamba (Pool). Par manque d'aménagements hydro-agricoles, la riziculture irriguée est presque inexistante.

### 3.5 La situation de la transformation du riz local

Depuis, près de trois décennies, l'Etat qui assurait ces fonctions à travers l'OCV s'est désengagé, laissant ainsi ces fonctions à un secteur privé inexistant en la matière.

Le pays ne compte que deux mini rizeries (actuellement en arrêt bien que les machines soient encore en bon état), d'une capacité chacune de 300 kg/heure appartenant à deux sociétés privées : NG Entreprise à Oyo (Cuvette) et SACO à Mouindi (Niari).

A Ewo, les producteurs ont bénéficiés de cinq décortiqueuses d'une capacité chacune de 300 kg/jour dans le cadre d'un projet FAO en 2009. La Coopérative de Commercialisation et de Transformation des Produits Agricoles (2CTPA) d'Ewo a assuré pour un peu de temps l'achat de paddy auprès des producteurs, le transport, la transformation et la commercialisation avec des proportions moindres et les activités se sont arrêtées faute de financement.

Au niveau du bassin de Boko-Songho, il existe deux décortiqueuses en panne pour plus de 25 villages de producteurs. La transformation est effectuée de manière artisanale en pilant au mortier selon les besoins du ménage et le surplus est vendu sur le marché local.

La société Agri Ressources Congo dispose d'une décortiqueuse d'une capacité de 300 kg /heure à Louvakou et envisage d'acheter une nouvelle machine dont la capacité est de 2 tonnes / heure.

On compte également trois (3) décortiqueuses à l'IRA dont une (1) à Pointe Noire et deux (2) à Loudima.

Bien que des informations officieuses fassent état de la présence de quelques privés qui possèderaient des décortiqueuses, en réalité, il n'y a pas encore d'opérateurs privés connus qui se soient impliqués uniquement dans les opérations de transformation du riz.

Il est à noter que les capacités de transformation des unités existantes, ne répondent pas à la demande.

### **3.6 Situation de la commercialisation du riz local**

La commercialisation du riz se fait sous deux canaux : un circuit dit normé et un circuit dit informel. On note que les deux circuits concernent le paddy et le riz blanc.

- Le circuit dit normé concerne la contractualisation entre producteur et acheteur de paddy et de riz blanc. On note aussi des contrats passés entre la brasserie BRASCO et certains producteurs comme Agri ressource pour l'achat des brisures de riz. A cela s'ajoute, le riz importé qui depuis le port de Pointe-Noire est stocké avant d'être vendu au grossiste et acheminé vers Brazzaville et les autres centres de consommation.
- Le circuit dit informel concerne tous les canaux de commercialisation autres que ceux listés dans le circuit dit normé. Il s'agit entre autres des ventes libres dans les marchés ruraux et entre voisins.

### **3.7 Typologie et nombre des acteurs de la filière du riz**

Actuellement, la filière riz est désorganisée. Néanmoins, quelques acteurs parviennent à œuvrer dans le domaine.

#### **3.7.1 Producteurs et leurs organisations**

On note trois catégories de producteurs de riz :

- les petits producteurs qui travaillent dans des exploitations familiales sur des superficies dépassant rarement 0,5 ha, souvent sans suivi ni encadrement technique conséquents.
- les producteurs organisés en groupement (cas de Boko Songho, Ewo et Kayes).
- les sociétés agro-industrielles. Seul Agri Ressources Congo (ARC) a commencé à produire du riz NERICA dans le district de Louvakou (département de Niari) en utilisant les semences de base fournies par le CNSA (ferme semencière de Mayoumina).

#### **3.7.2 Transformateurs**

Dans le maillon de transformation, trois groupes d'acteurs interviennent, à savoir :

- les femmes qui s'adonnent à la transformation artisanale du riz, destiné généralement à l'autoconsommation ou à la vente dans les marchés peu exigeants à la qualité ;
- les groupements qui bénéficient des unités de transformation fournies par l'Etat ou par les projets pour assurer la transformation semi moderne du paddy de leur membre et au-delà procéder à une prestation de service ;
- le secteur privé.

### **3.7.3 Commerçants**

Les commerçants du riz sont de deux types :

- Ceux qui assurent la collecte et l'acheminement du riz des bassins de production aux lieux de transformation et de consommation ;
- Ceux qui assurent l'acheminement du riz importé depuis Pointe-Noire qui est la principale porte d'entrée du pays vers les lieux de consommation.

Toutefois, dans de rares cas, les producteurs disposant du paddy ou du riz décortiqué peuvent le commercialiser directement au consommateur final avec souvent une disparité des prix.

Néanmoins, certains ont des contrats avec les organisations des acheteurs là où elles existent. C'est le cas des producteurs d'Ewo avec 2CTPA mentionné ci-dessus. En dehors d'Ewo, aucun commerçant n'achète et le revend de façon permanente.

### **3.7.4 Autres acteurs dans la filière riz**

Les autres acteurs sont :

#### **(a) Fournisseurs d'intrants agricoles et de machines agricoles**

Généralement les petits producteurs n'utilisent pas les engrais et les produits phytosanitaires en raison de leur faible pouvoir d'achat, de l'indisponibilité de ces intrants en milieu paysan, du manque d'encadrement et de connaissances sur la question. Ce sont les agroindustriels qui ont recours aux engrais. En outre, pour la semence, les producteurs ne disposent que de leur autoproduction pour se constituer la semence nécessaire pour le cycle suivant.

Les vendeurs de machines et d'équipements agricoles sont installés dans les grandes agglomérations comme Pointe-Noire, Brazzaville, Nkayi et Dolisie. Les distributeurs viennent s'approvisionner chez eux pour qu'à leur tour, ils mettent sur le marché des localités de second rang.

Nonobstant l'exonération liée à l'importation des machines et équipements agricoles, leur disponibilité au Congo demeure faible.

Les producteurs font appel aux prestataires de services, particulièrement dans les travaux de préparation du lit de semence.

#### **(b) Transporteurs**

Ils assurent l'acheminement du riz paddy ou blanchi des bassins de production vers les lieux de transformation/consommation pour ce qui est du riz local.

Il existe qu'une seule catégorie de transporteurs du riz. Cependant, on note l'existence de ceux qui assurent l'acheminement du riz importé. Le transport est assuré par voies ferroviaire, fluviale et aérienne.

Du temps de l'OCV, on notait l'existence de transporteurs assurant l'acheminement du riz paddy ou blanchi des bassins de production vers les lieux de consommation.

#### **(c) Organisations des producteurs**

Il existe onze (11) coopératives rizicoles qui sont réellement opérationnelles dont sept (7) à Kindamba (Pool), deux (2) à Boko-Songho (Bouenza), une (1) à Kayes (Bouenza) et une (1) à

Ngami (Ewo).

#### **(d) Main d'œuvre agricole**

Il y'a lieu de signaler ici cette catégorie qui doit être considérée comme un acteur non négligeable en riziculture pour l'ensemble des activités allant de la préparation du terrain aux activités post récolte, tout en incluant le semis, les sarclages et la lutte contre les oiseaux ravageurs, la récolte.

Les producteurs font recours, en fonction de l'intensité de la tâche à une main d'œuvre additionnelle en dehors des membres de leur ménage. Celle-ci est constituée d'individualités ou de groupe d'entraide en travaux agricoles appelé localement « Zola » ou « Diboundou » qui sont des formes de Koumbit (entraide).

Notons également que cette main d'œuvre est constituée en majeure partie des femmes comme pour l'ensemble du secteur agricole et certaines activités telles que le vannage paraissent plus spécifiques aux femmes.

#### **(e) Services publics de recherche et /ou d'encadrement ou d'appui**

La recherche agronomique sur le riz est menée par l'Institut National de Recherche Agronomique (IRA).

L'appui conseil est assuré par le Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles (CVTA) et le Centre de Démonstration des Techniques Agricoles (CDTA) relayés par les directions départementales de l'agriculture et les secteurs agricoles.

Malgré l'existence de plusieurs structures d'appui à la riziculture, les services d'appui et d'accompagnement au niveau des secteurs agricoles n'interviennent quasiment pas, faute de moyens humains, matériels, techniques et financiers suffisants.

### **3.8 Les préférences des consommateurs**

La préférence des consommateurs congolais est portée sur le riz importé en raison de sa qualité et sa disponibilité par rapport au riz local. Le riz grain entier aromatisé ou non est mieux prisé par les familles au pouvoir d'achat élevé ou moyen. Tandis que le riz brisure ou cassé satisfait au mieux les besoins alimentaires des familles nombreuses à faible pouvoir d'achat, du fait de son prix accessible et de son caractère gonflant.

De manière générale, ce sont les ménages, les restaurants et les cafétérias qui sont en fait les utilisateurs finaux. Par manque de statistiques disponibles, il est impossible de donner avec exactitude le nombre de chaque catégorie d'acteurs.

Pour la plupart des ménages consommant le riz, les provisions mensuelles prévoient soit un sac de 50kg, soit un demi sac de 25kg, suivant la taille du ménage et la fréquence de consommation.

Les ménages qui achètent quotidiennement un sac ou plus sont ceux de commerçants appartenant à la colonie de l'Afrique de l'Ouest, de travailleurs du privé et d'Etat disposant d'un revenu moyen et de personnes menant des activités économiques de camping en dehors de leurs ménages (agriculteurs, scieurs artisanaux de bois, pêcheurs, chasseurs)

En plus de la consommation par les ménages, les grands consommateurs sont l'armée, les

hôpitaux et les cantines scolaires :

- Le Cas d'Ewo, le Programme soutenu par l'IPHD : expérience datant de 2016 où les subventions ont pris fin. Certains établissements s'organisent à assurer le relais surtout au préscolaire. Ils sont confrontés, cependant aux difficultés de financement pour perpétuer cette expérience qui pourtant a donné des résultats très satisfaisants par l'amélioration du taux de scolarisation et des résultats scolaires ;
- Le Cas de Kindamba : l'antenne du PAM à Kindamba distribue aux bénéficiaires 33,58 de tonnes de riz par trimestre. Les bénéficiaires sont essentiellement 5 596 élèves de 36 écoles des districts de Kimba, Kindamba et Vindza. Le riz distribué provient de deux pays à savoir les Etats-Unis d'Amérique et l'Ukraine ;
- Les internats et campus (pour élèves et étudiants), cependant, les restaurants scolaires et universitaires ne fonctionnent presque plus ;
- Les orphelinats, les hospices (assistance de solidarité des organisations et associations de bienfaisance), les réfugiés (à travers l'UNHCR) ;
- Les sinistrés (catastrophes naturels, conflits armés) à travers l'aide humanitaire ; sous l'égide du Ministère en charge des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire (MASAH) et plusieurs partenaires d'aide (PAM, UNICEF, Action Contre la Faim, ACTED, HCR, Croix Rouge, etc...).

### **3.9 Situation du prix, de la qualité et des variétés de riz local par rapport au riz importé**

Dans le contexte de la production et la mise en marché du riz au Congo mentionné ci-dessous, il est difficile de préciser les caractéristiques du riz local qui sont comparables à celles du riz importé. En général, la qualité du riz local n'atteint pas un niveau commercialisable dû à la culture extensive et aux opérations post-récolte inadéquates, à cause de l'inexistence de rizerie ou de décortiqueuses en bon état. Les variétés ne peuvent pas être identifiées à cause de la réutilisation du paddy récolté comme semences de la prochaine campagne.

Concernant le prix de vente du riz importé, les prix des biens et services sont régis par la loi n°6-94 du 1er juin 1994, qui prévoit en son article 1<sup>er</sup>, le régime général de la liberté des prix au Congo, où les prix sont déterminés par le libre jeu de la concurrence. Ce régime concerne la majorité des produits, des biens et des services.

Cependant, le riz importé est soumis au régime de l'homologation des prix, selon l'article 1er du décret n°94-1 du 14 janvier 1994 instituant des mesures exceptionnelles de fixation des prix et la note circulaire n°00010/MCAPMEA/CAB du 16 Août 2000.

Sur le marché, il se présente sous diverses formes :

- riz grains entiers aromatisé ou non ;
- brisures de 1<sup>ère</sup>, de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> catégorie (aromatisées ou non)

Du point de vue de la qualité du riz importé, on distingue :

- le riz parfumé qui constitue la qualité de premier choix. Ce sont des variétés généralement effilées, à longs grains avec un faible taux de brisures, aux qualités organoleptiques bien appréciées des consommateurs et à valeur monétaire élevée ;
- le riz grains entiers non parfumé qui constitue le deuxième choix et représente la qualité moyenne. On trouve dans cette catégorie des variétés à grains entiers ou moyens. Préféré

par les importateurs parce que, relativement bon marché, il s'écoule facilement ;

- les brisures de 1<sup>er</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> degré qui constituent le riz de troisième choix. De qualité inférieure, il est destiné à la consommation de masse ou aux ménages à faibles revenus.

Tableau 3. Prix moyen du riz selon le type aux marchés principaux

Origine	Type de riz	Unité de vente	Poids 'unité (kg)	Prix (unité /FCFA)	Prix (kg/FCFA)
Riz Local	-	quaker <sup>1)</sup>	0,8	400	500
Riz importé	Parfumé	kg	1,0	987	987
		sachet	5,0	4.936	987
		sac	25,0	18.500	740
	Long grain entier	quaker	0,8	400	500
		kg	1,0	461	461
		sac	25,0	13.000	520
	Brisure (5%)	quaker	0,8	350	438
		kg	1,0	454	454
		sac	25,0	12.000	480

Source : Rapport DGA (2022)

<sup>1)</sup> Unité communément utilisée par les commerçants pour la vente de divers produits, Pour le riz, la capacité est d'environ 800 grammes.

### 3.10 L'état des lieux de la chaîne de valeur riz et de l'environnement des affaires

#### 3.10.1 Chaîne de valeur du riz importé

Le riz en provenance de l'extérieur suit le circuit classique : après dédouanement, les importateurs réceptionnent les cargaisons qu'ils mettent à leur tour à la disposition des grossistes de grande échelle, les grossistes de grande échelle aux grossistes de petite échelle, qui vendent aux détaillants de premier ordre, aux détaillants de deuxième et troisième ordre. Les consommateurs peuvent s'approvisionner auprès des détaillants de premier, deuxième voire de troisième ordre.

##### 3.10.1.1 Acteurs de la chaîne de valeur du riz importé et leurs particularités

Les acteurs de la chaîne de valeur riz importé concernent : (i) les importateurs, (ii) les grossistes, (iii) les transporteurs (iv) les détaillants et (v) les consommateurs.



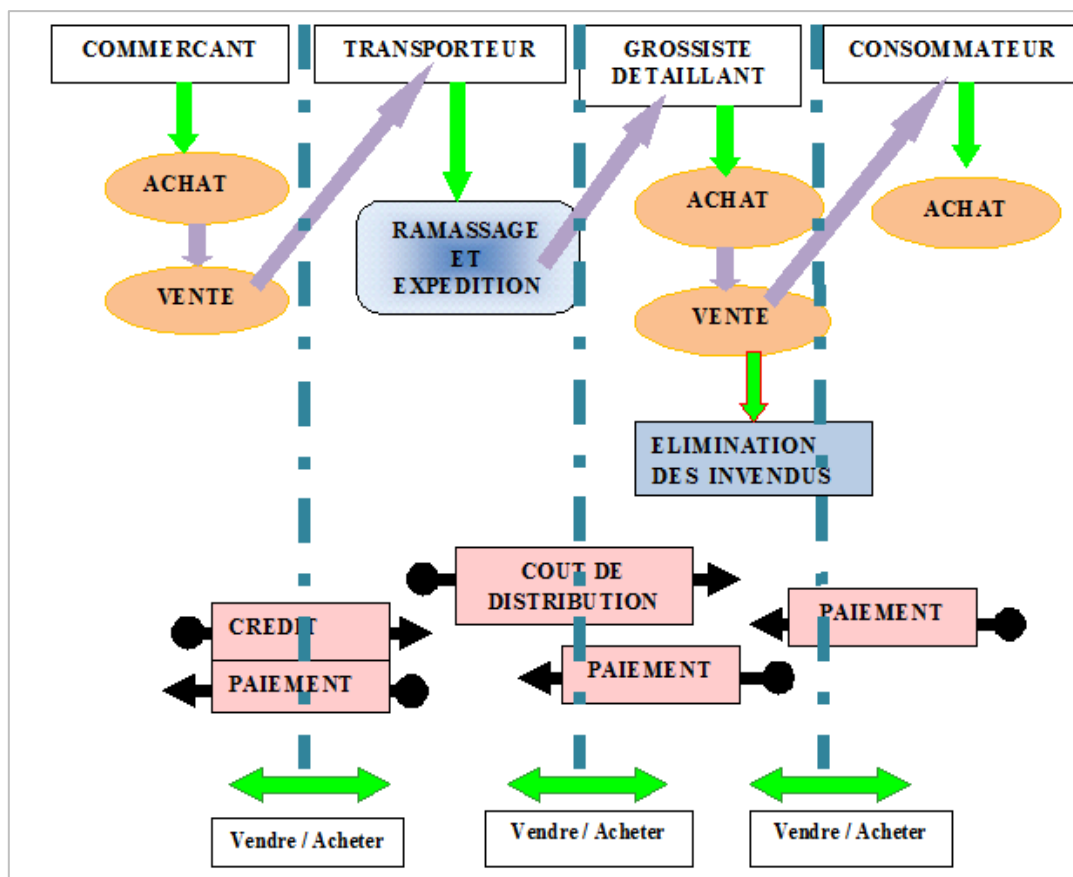


Figure 1. Chaîne de valeur du riz importé au Congo

La chaîne de valeur riz entre dans la gamme de la générique « alimentation », ceci étant, les acteurs concernés n'importent ou ne vendent pas seulement du riz, ils ont autres gammes de produits alimentaires qui accompagnent la cargaison de riz. C'est pourquoi, le marché reste ouvert aux différents acteurs.

En outre, il est à signaler qu'au niveau du transport, de nombreux grossistes disposent de leur propre moyen de transport pour assurer les livraisons auprès des distributeurs. Ce sont les commerçants-détaillants et les consommateurs qui payent le transport. Lorsqu'ils ne disposent pas d'un véhicule personnel, le transport est assuré par taxi (de 2 à 5 sacs) ou dans les bus lorsqu'ils n'ont acheté qu'un seul sac. En ce moment, le prix est négociable variant de 250 à 300 FCFA par sac de 25 ou 50 kg.

Pour ce qui concerne les détaillants de l'intérieur du pays (départements), le coût de transport est fonction du nombre des sacs et de la distance à couvrir, dont le prix varie entre 500 et 1 500 FCFA le sac de 50 kg dans les différents moyens de transport (camion, bateau, train, baleinière).

Comme le montre le tableau ci-dessous, le coût de transport influe sur le prix de vente du riz. En effet, le sac de 25 kg de riz ordinaire acheté à Brazzaville à 10 500 FCFA chez le grossiste est revendu à Oyo à 12 500 FCFA voire à 13 000 FCFA compte tenu du coût de transport et de la manutention.

Tableau 4. Evolution du prix de riz importé sur la chaîne de valeur

Type de riz	Mesure	Quantité (kg)	PM de vente grossiste <sup>1)</sup> (FCFA)	Transport		PM d'achat par le consommateur (FCFA)
				Unité	(FCFA)	
Riz Parfumé 1	sachet	1 kg	-	sac	500	987
	sachet	5 kg	3 500			4 936
	sac	25 kg	17 500			18 500
Riz Parfumé 2	sachet	1 kg	1 000	sac	500	1 220
	sac	25 kg	15 000			17 000
Riz Blanc Long grain	sachet	1 kg	-	sac	500	454
	sac	25 kg	10 500			12 000
Riz brisure 5%	Quaker	0,8 kg	-	sac	500	400
	sachet	1 kg	-			461
	sac	25 kg	10 500			13 000

<sup>1)</sup> PM = Prix moyen

Source : DGA (2022)

### 3.10.2 Chaîne de valeur du riz local

Avant le désengagement de l'Etat du secteur productif (liquidation de l'OCV) et dans le cas des cultures vivrières dont le riz, cette chaîne de valeur se résumait à trois acteurs à savoir :

- (i) les producteurs ;
- (ii) l'Office des Cultures Vivrières jouait le rôle de fournisseur d'intrant, Collecteur du paddy, Transformateurs du paddy en riz blanchi, Transporteur, Distributeurs (grossistes et Service d'appui technique ;
- (iii) les consommateurs.

### 3.11 L'implication des jeunes et des femmes dans les activités de production, de transformation et de commercialisation du riz

De manière générale, les activités agricoles sont marquées par la forte présence des femmes soit 54,4 % contre 45,6 % d'hommes (RGA 2014-2017).

La production rizicole implique aussi bien les hommes que les femmes. Les ménages utilisent une main d'œuvre familiale. Bien qu'il n'y ait pas de travaux réservés spécifiquement à chaque sexe, on retient que les hommes sont fortement impliqués dans les opérations de préparation de terrain, de gardiennage et de vente de paddy. En définitive, les femmes sont impliquées dans tout le cycle de production, de récolte, de conservation, de transformation et de commercialisation. En effet, sur les 1 225 ménages pratiquant la riziculture, 319 soit 26% sont dirigés par les femmes.

Cependant, une large frange de femmes sont très actives dans la vente au détail du riz blanchi au niveau des marchés ruraux et urbains.

Concernant les jeunes, on note que la proportion impliquée dans les activités rizicoles au champ est encore moins importante à cause de la pénibilité du travail qui est beaucoup plus manuel. Par contre, ils sont bien présents dans la commercialisation du riz.

### 3.12 Financement de la filière

Les sources de financement de la filière sont multiples :

- les financements publics à travers les projets et programme de l'Etat dont notamment le Projet d'appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC), le « projet riz paddy » inscrit dans le Programme Pluriannuel des Actions Prioritaires (PPAP) du PND 2022 – 2026 et dont le budget est estimé 5 951 millions de FCFA.
- les partenaires techniques et financiers, la JICA appui à la conservation et multiplication de semences de base des variétés NERICA exécutées par le CNSA et le CVTA depuis 2019 dans le cadre de coopération technique entre le gouvernement congolais et le Japon ;
- les investissements privés matérialisés par des appuis divers à l'instar de ce qui est fait par la brasserie du Congo, l'ONG SAKURA .

Tableau 5. Acteurs privés dans la production du riz

Organisation / Structure	Domaine de production	Zone d'activités	Observation
Todi River Farms (ex. Congo-Agriculture) / Agri South Africa	Maïs, Soja, Riz, Haricot sec	Districts de Louvakou, Village Malolo 2	Sociétés venant de l'Afrique du Sud ayant contractualisé l'accès à la terre avec le MAEP.
Agri-Ressources Congo	Riz et autres productions végétales (cultures maraîchères, maïs, ricin pour le biocarburant)	Louvakou Centre (NIARI)	Agri-Ressources Group SA, entreprise internationale dont le siège est à Luxembourg, travaille au Congo sur financement de Eni-congo

### 3.13 Forces et faiblesses de la production du riz local

#### 3.13.1 Forces de la production du riz local

Les différents facteurs ci-après sont susceptibles de booster la production du riz localement. Il s'agit de :

- l'existence d'une demande sans cesse croissante sur le marché : Comme il est indiqué au Graphe 2, la consommation de riz (importations supérieures à la production nationale) augmente progressivement au fur et à mesure de la croissance démographique ;
- l'existence des zones agro écologiques favorables pour tous les systèmes de culture (pluvial, bas-fonds et irrigué) ;
- l'existence d'un embryon de producteurs locaux résilients (petits producteurs et privés) nantis d'une assez-bonne connaissance de la culture et des itinéraires techniques ;
- l'importance que le pays accorde à la filière pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les besoins d'importation de céréales pour la campagne 2020 (janvier/décembre) ont été projetés à 320 000 tonnes, légèrement en dessous du niveau moyen, dont 110 000 tonnes de riz.

La demande élevée des alimentations et suppléments nutritifs pour bétail et animaux.

En outre, d'après l'analyse des impacts du changement climatique sur le secteur agricole dans le document du PIAIC (République du Congo, 2020), le changement climatique est bénéfique particulièrement à la culture du riz au Congo par rapport aux autres cultures vivrières telles que maïs, banane plantain, ainsi que manioc selon son modèle, avec une augmentation de 15 % de l'évolution de son rendement et une augmentation de l'évolution de la surface potentiellement cultivable de 9 % liés au changement climatique entre 2020 et 2050. Le riz fait partie des denrées alimentaires les plus importées dans le monde (25 millions de dollars/an). Le bénéfice est double, car le développement de la filière renforce l'autonomie alimentaire du pays et son indépendance vis-à-vis des importations. Ainsi, le riz est l'objet de l'un des six projets proposés « Amélioration de la gestion des ressources en eau, de l'irrigation et de l'aquaculture ».

### **3.13.2 Faiblesses de la production du riz local**

La production de riz au Congo fait face aux contraintes suivantes :

- Zones de production généralement enclavées ;
- Faiblesse de la densité du peuplement (de 2 à 25 habitants/ km<sup>2</sup>)
- Vieillesse des activités agricoles et exode rural des jeunes vers les villes ;
- Concentration de la consommation du riz en zone urbaine et les consommateurs urbains ont tendance à préférer le riz d'une certaine qualité ;
- Faible diversité alimentaire, en particulier dans les zones rurales (culture alimentaire conservatrice) ;
- Instauration d'une économie de rente pétrolière allant de pair avec la marginalisation du secteur agricole parmi les priorités d'investissements ;
- Faible niveau de pénétration de la mécanisation agricole dans la riziculture.

## **IV. DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DU RIZ LOCAL DU CONGO**

### **4.1 Défis liés à l'accroissement de la production face aux changements climatiques**

#### **4.1.1 Défis liés à l'accès au foncier**

Les différents défis qui peuvent être énumérés sont les suivants :

- identifier les terres à exploiter pour riziculture selon le type agro écologique ;
- sécuriser les terres.

#### **Opportunités ;**

Existence des terres potentiellement exploitables et irrigables pour la riziculture (le plateau, le bas-fond, le bord de fleuve et rivière).

#### **4.1.2 Défis liés à l'extension des superficies cultivées sur le plan national**

Les différents défis qui peuvent être énumérés sont les suivants :

- Sensibiliser les producteurs y compris les femmes et les jeunes dans les bassins de production du riz sur la participation au développement de la riziculture ;
- Impliquer les entrepreneurs privés et les partenaires techniques dans la filière ;
- Promouvoir la mécanisation adéquate selon le type agro écologique et l'échelle d'exploitation.

En dépit de ces défis, des opportunités sont à noter :

- Existence d'une main d'œuvre potentielle notamment des femmes et des jeunes ;
- Existence des CEMA et des prestataires privés des services de mécanisation ;
- Existence d'un projet riz paddy mentionné dans le PPAP du PND 2022 – 2026 ;

#### **4.1.3 Défis liés à la modernisation de la filière et à la maîtrise de l'eau**

Les principaux défis sont la promotion :

- De la mécanisation agricole dans la riziculture ;
- Des aménagements hydroagricoles ;
- De l'industrialisation de la filière du riz local.

A côté de cela, des opportunités sont à prendre en compte, notamment :

- L'existence de centre de mécanisation agricole.
- Existence d'un important réseau hydrographique ;
- L'existence du réseau électrique à proximité de certains bassins de production.

#### **4.1.4 Défis liés à l'accès aux intrants**

Les différents défis sont les suivants :

- Améliorer l'accès aux intrants agricoles de qualité (semences, engrais, produits phytosanitaires...);
- Redynamiser le système de production et d'approvisionnement en semences ;
- Impliquer le secteur privé dans la multiplication et la distribution des semences certifiées.

- En dépit de ces défis, des opportunités sont à noter : Existence des institutions et centres de recherche ;
- Existence des partenariats techniques et financiers ;
- Existence des itinéraires techniques capables d'augmenter le rendement.
- Existence des variétés adaptées à l'environnement cultural ;

#### **4.2 Défis liés au renforcement des capacités des acteurs**

Les différents défis sont les suivants :

- Articuler l'offre de la formation à la demande ;
- Intéresser les producteurs à des différentes formations ;
- Sensibiliser les producteurs ;
- Identifier les acteurs leaders ;
- Acquérir les ressources financières pour formation des formateurs ;
- Assurer une bonne gestion des connaissances et des savoirs.

A côté de ces défis, plusieurs opportunités ont été identifiées, au rang desquelles :

- Existence d'expériences diversifiées localement et dans les pays limitrophes (Cameroun, RDC, Uganda, Pays de l'Afrique de l'ouest) sur les techniques culturales et la gestion d'exploitation ;
- Existence d'un certain nombre d'agents du MAEP et du MESRSIT (Japon, Egypte, Chine, Cameroun, Bénin, Brésil...) ayant bénéficié des formations sur la culture du riz et aptes à le partager ;
- Existence des partenaires aptes à soutenir des actions de formation ;
- Existence des radios communautaires ;
- Existence des groupements qui produisent continuellement du riz.

#### **4.3 Défis liés au renforcement des capacités du personnel d'appui et de recherche**

Les défis à relever en matière de capacitation du personnel de recherche et d'encadrement sont les suivants :

- Former les chercheurs et les techniciens sur l'optimisation des pratiques culturales ;
- Accroître en nombre des chercheurs, techniciens et agents de vulgarisation ;
- Former du personnel d'appui (les cadres administratifs, les techniciens supérieurs, les agents de vulgarisation, les techniciens des ONG) chargé de la relance de la filière ;
- Établir un système fonctionnel de recherche – vulgarisation ;
- Renforcer les capacités de recherche, production et conservation des semences de qualité.

En dépit de ces défis, des opportunités suivantes sont à noter :

- Existence des instituts de recherche (IRA) et de vulgarisation (CVTA, CDTA, etc.) ;
- Existence d'agents du MAEP et MESRSIT ayant bénéficiés de formations sur les techniques culturales du riz dans des pays étrangers ;
- Possibilité de tirer profit des résultats d'AfricaRice.

#### **4.4. Défis liés à la compétitivité du riz local**

Les défis à relever pour rendre le riz local compétitif sont :

- Réduire les coûts de production ;
- Maîtriser les opérations culturales, de récolte et post récolte ;
- Acquérir le matériel et équipements de traitement du riz ;
- Établir un réseau de distribution du riz local dans les bassins de production et au niveau départemental ;
- Établir un réseau de distribution du riz local destiné aux marchés de grande consommation ;
- Labéliser le riz local ;
- Améliorer l'accès au système de financement rural.

A côté de cela, des opportunités sont à prendre en compte, notamment :

- L'existence d'une forte demande du riz local ;
- L'existence de sociétés privées qui s'intéressent à la production et à la commercialisation du riz local tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous :

#### **4.5. Autres défis**

Nombreux d'autres défis sont à relever, entre autres :

- Constituer un comité interministériel de pilotage pour la relance de la filière riz au sein de MAEP ;
- Établir l'interprofession de la filière riz ;
- Élaborer un guide d'approches pour le développement viable de la filière de riz local.

En dépit de ces défis, l'existence du groupe de travail sur l'élaboration de la stratégie et de quelques coopératives et entreprises agricoles dans la filière sont des atouts pour structurer le cadre institutionnel de celle-ci.

## V. ÉLÉMENT DE LA STRATEGIE

### 5.1. Les fondements de la stratégie

La présente stratégie est en cohérence avec les référentiels internationaux et nationaux en matière de développement.

#### *a) Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD)*

La SNDR à travers les résultats attendus contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable. En effet, la stratégie contribue : (i) au renforcement des acquis obtenus pour les ODD notamment à travers les ODD 1 et 2, (ii) à donner corps aux nouvelles ambitions que sont les ODD 8 et 9, et (iii) promeut un développement faiblement émissif (défis émergents) à travers l'ODD 12.

#### *b) Cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) :*

Le PDDAA+10 avec l'objectif de réduire la pauvreté et la famine en Afrique grâce à l'optimisation de l'agriculture met l'accent sur ces trois niveaux prioritaires : (i) la contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif ; (ii) la transformation agricole et la croissance agricole inclusive et durable et (iii) le renforcement de la capacité du système pour obtenir des résultats. Au regard de cet objectif, la SNDR est en harmonie avec le PDDAA.

#### *c) Cohérence avec la stratégie agricole commune des pays membres de la CEMAC*

La politique agricole de la sous-région vise à mener des actions permettant d'assurer une sécurité alimentaire, pourvoyeuse d'emplois aux femmes et aux jeunes et respectueuses de l'environnement. Ce faisant, cinq défis majeurs sont à relever aux rangs desquels l'amélioration des conditions de vie des producteurs par l'accroissement des revenus et l'accroissement de la productivité de l'agriculture dans un contexte de forte urbanisation et dépeuplement des zones rurales. C'est sur ces deux défis que s'aligne la SNDR.

#### *d) Cohérence avec le PND*

Le PND repose sur six secteurs prioritaires considérés comme porteurs de croissance et de richesse pour l'économie Congolaise. Les dividendes qui en découlent serviront à traiter les préoccupations sociales comme retenues dans l'agenda 2030 du système des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine. L'agriculture fait partie des secteurs retenus et dans son opérationnalisation, il est retenu la mise en œuvre d'un projet riz d'une valeur de près de 6 milliards de FCFA.

### 5.2. Les principes de la stratégie

- Adopter un phasage stratégique des interventions : le développement progressif basé sur les meilleures pratiques et l'expérience ;
- Différencier les approches par agroécologie (le riz pluvial au plateau, le riz pluvial au bas-fond ainsi que le riz irrigué au bas-fond)
- Différencier les approches par types d'acteurs (petits exploitants, groupements des producteurs, sociétés agro-industrielles, etc.) ;
- Promouvoir l'implication du secteur privé (le Partenariat Public-Privé : PPP) ;



- Prise en compte de la protection de la nature contre le changement climatique et du genre comme aspect transversal à tous les maillons de la CVR.
- Prise en compte de l'approche « RICE » qui se décline comme suit :
  - ✓ « R » : la Résilience : pour exprimer la stabilité dans la production rizicole face au changement climatique et à l'essor de la croissance démographique ;
  - ✓ « I » : l'Industrialisation : pour promouvoir l'engagement des entreprises urbaines et rurales dans la production, la transformation, la valeur ajoutée et la commercialisation du riz produit localement
  - ✓ « C » : la Compétitivité : pour améliorer la qualité et la valeur du riz produit localement et suppléer ainsi à l'importation.
  - ✓ « E » : l'Empowerment ou Autonomisation : pour permettre aux parties prenantes concernées (incluant les femmes et les jeunes) de capter les avantages socio-économiques de l'exploitation rizicole

### **5.3. Vision et objectifs de la stratégie**

#### **5.3.1. Vision de la SNDR**

La vision est « de couvrir les besoins en riz du Congo de façons durable et compétitive afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à la diversification de l'économie ».

#### **5.3.2. Objectifs de la stratégie**

##### ***a) Objectif global***

L'objectif global de la SNDR est de : « Contribuer à l'accroissement durable de l'offre en riz local afin de réduire le niveau des importations ».

##### ***b) Objectifs spécifiques***

Les objectifs spécifiques sont énumérés dans l'ordre du phasage de la stratégie, comme suit :

OS1 Accroître la production face aux Changement Climatique ;

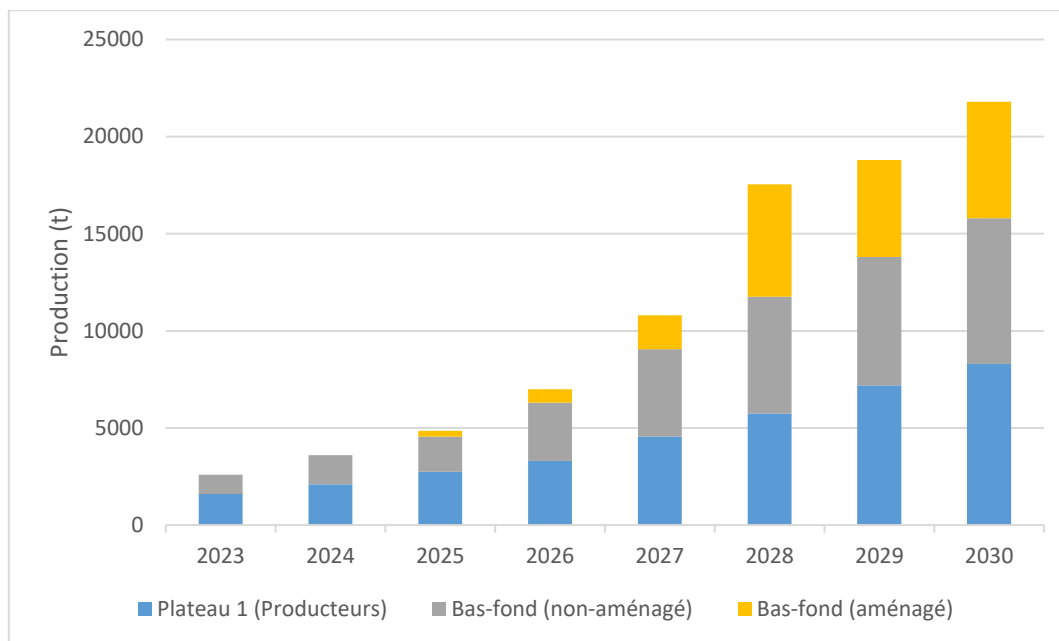
OS2 Promouvoir un riz local de qualité et compétitif ;

OS3 Renforcer les capacités des acteurs, des organisations et structures en charge de la promotion du Riz.

##### ***c) Objectifs quantitatifs***

Les objectifs quantitatifs dans la SNDR se résument comme suit :

- Faire passer la production de 1211 tonnes en 2020 à 21 800 tonnes en 2030 ;
- Accroître la productivité à l'hectare de 0,5 tonne à 2,89 tonnes
- Faire passer les superficies de 2 000 ha à 7500 ha en 2030 dont 16% avec la maîtrise totale de l'eau ;
- Mettre en place 16 CEMA à raison de 2 par pôles ;
- Installer 8 rizeries et 50 décortiqueuses dans les bassins de production ;
- Faire passer la quantité de riz traité de manière moderne de 30% à 50% ;
- Avoir 1 encadreur pour 100 ha de riz, soit 75 encadreurs pour 7500 ha ;
- Recruter 59 encadreurs.



Graph 3. Projection de la production du riz à l'horizon 2030

Source : Estimation par TF-SNDR

La production du riz au Congo est de 1 211 tonnes en 2020 (FAOSTAT). Selon les projections, en 2030, elle pourrait atteindre 21 800 tonnes (18 fois par rapport en 2020) sur la base des projections de rendement, de superficie et de production par écologie et système de production (pluvial, bas-fonds et irrigué).

Le tableau suivant montre la projection du développement de la riziculture au Congo selon l'écologie et la typologie de la riziculture.

Tableau 7. Projection de l'évolution de la riziculture au Congo à l'horizon 2030

Ecologies / Type	Unité	Année		
		2022	2026	2030
Pluvial au plateau 1 (Producteurs individuels)	Superficie (ha)	1 500	1 800	2 000
	Production (t)	750	1800	2 000
	Rendement (t/ha)	0,50	1,00	1,00
Pluvial au plateau 2 (Sociétés agro-industrielles)	Superficie (ha)	0	600	1 800
	Production (t)	0	1500	6 300
	Rendement (t/ha)		2,5	3,5
Pluvial au Bas-fond	Superficie (ha)	615	1500	2 500
	Production (t)	491	3 000	7 500
	Rendement (t/ha)	0,80	2	3
Irriguée au Bas-fond	Superficie (ha)	0	200	1200
	Production (t)	0	700	6000
	Rendement (t/ha)		3,5	5
<b>Total</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>2 115</b>	<b>4 100</b>	<b>7 500</b>

Ecologies / Type	Unité	Année		
		2022	2026	2030
	Production (t)	1 241	7 000	21 800
	Rendement (t/ha)	0,59	1,71	2,91

Source : Estimation par TF-SNDR basée sur les données de FAOSTAT (2022).

#### 5.4. Phases de développement de la stratégie

Les objectifs quantitatifs que se fixe la SNDR à savoir, (i) 7000 de tonnes de paddy en 2026, et (ii) 21 800 tonnes en 2030, requièrent de l'Etat et de ses partenaires avec la participation des acteurs de la CVR, des efforts exceptionnels. En effet, les actions de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs, d'aménagements de sites de production rizicoles (bas-fonds, périmètres irrigués et parcelles), de mobilisation des facteurs de production (semence certifiée, fertilisants, équipements agricoles) et d'accompagnement pour la transformation et la commercialisation de la production doivent être soutenues tout au long de sa mise en œuvre.

L'atteinte des objectifs de la stratégie se fera en deux (2) phases :

**La première phase 2023-2026** : elle consiste en l'accélération de la cadence afin de surmonter les défis de la productivité et de la compétitivité du riz. Conformément à l'objectif pays, il s'agira de quintupler le niveau de production de paddy par rapport à 2020 et atteindre 7000 tonnes de paddy en 2026. Durant cette phase, il sera procédé à l'aménagement de 700 ha et l'emblavure de 3400 ha en riziculture pluviale. À cela s'ajoute la mise à disposition de : 254 tonnes de semences de variétés améliorées et de 294 tonnes d'engrais minéraux à combiner avec la fumure organique, pour une intensification véritable de la production rizicole. De plus, il sera promu des actions visant l'accès aux services mécanisés à travers la mise en place de 10 CEMA ainsi qu'aux techniques modernes de transformation. Toutes ces actions devront permettre de réduire le déficit du moment de près de 5% (tableau 8).

Tableau 8 : Comparaison de la situation avec et sans stratégie jusqu'à 2026

Zone de cultures	2026 Hors stratégie			2026 avec Stratégie		
	Superficie	Rendement	Production (t)	Superficie	Rendement	Production (t)
Plateaux (pluvial)	1 600	0,6	1020	2400	1,4	3300
Bas-fond non aménagé	400	0,7	280	1500	2	3000
Bas-fond aménagé	0	0	0	200	3,5	700
<b>TOTAL (Paddy)</b>	<b>2 000</b>		1300	<b>4 100</b>		<b>7 000</b>
Production en riz net			845			4550
Besoins nationaux en riz net en 2026(tonnes)			100 000			100 000
Ecart entre offre et demande (en tonne)			99 155			95 450

**La deuxième phase 2027-2030** : elle vise l'aménagement de plus de 1200 ha. Pour la mise en valeur, il faudra apporter les quantités d'intrants ci-après : 324 tonnes de semences améliorées, 738 tonnes d'engrais chimique. En 2030, une production de 21 800 tonnes est attendue pour

faire passer le taux de couverture des besoins en riz par la production locale de 1,4% à 12,53% et réduire le déficit de la balance commerciale (tableau 9).

Tableau 9 : Comparaison de la situation avec et sans stratégie jusqu'à 2026

Zone de cultures	2030 Hors stratégie			2030 avec Stratégie		
	Superficie	Rendement	Production (t)	Superficie	Rendement	Production (t)
Plateaux (pluvial)	1 600	0,6	1020	3800	2,2	8300
Bas-fond non aménagé	400	0,7	280	2500	3	7500
Bas-fond aménagé	0	0	0	1200	5	6000
<b>TOTAL (Paddy)</b>	<b>2 000</b>		1300	<b>7500</b>		<b>21 800</b>
Production en riz net			845			14 170
Besoins nationaux en riz net en 2030(tonnes)			113 000			113 000
Ecart entre offre et demande (en tonne)			112836			98 830

## 5.5. Les axes stratégiques

L'atteinte des objectifs de la SNDR passera par l'augmentation de la production qui dépend de l'accroissement des superficies et de la productivité dans les 9 pôles de production identifiés. A cela s'ajouteront les actions visant l'intensification et la modernisation des systèmes de production. Pour terminer, il sera promu des actions orientées vers l'amélioration des capacités des acteurs et l'attractivité de la filière. Tout ceci passe par l'implémentation de trois axes stratégiques adossés à l'approche RICE.

Il s'agit, notamment :

- Axe 1 : accroissement durable de la production et de la productivité face au changement climatique ;
- Axe 2 : amélioration de la qualité du riz blanc et de la compétitivité ;
- Axe 3 : renforcement de la capacité technique et managériale des acteurs de la filière

### 5.5.1. Axe 1 : accroissement durable de la production et de productivité face au changement climatique

Pour accroître durablement la production, les leviers qui seront articulés concerneront :

- La promotion de la riziculture irriguée ;
- L'amélioration de l'accès aux intrants ;
- L'extension des superficies ;
- L'amélioration de la productivité ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- La réduction des pertes post-récolte.

#### Ligne d'action 1.1: promouvoir la riziculture irriguée

Une stratégie de résilience face au déficit hydrique liée aux impacts de changement climatique reposera sur la promotion de la riziculture irriguée et passera par deux aspects à savoir : (i) la maîtrise totale de l'eau et (ii) la maîtrise partielle de l'eau sur respectivement sur 1200 hectares et 3800 hectares.

Pour mener à bien cette action, l'approche du faire-faire (contractualisation) sera privilégiée pour les infrastructures structurantes et la responsabilisation des acteurs pour leur gestion. Il s'agira de réaliser des ouvrages de maîtrise d'eau et des aménagements.

Le rythme d'aménagement est donné dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10 : Rythme des aménagements de 2022 à 2030

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sup. BFNA	800	800	1 000	1 200	1 500	1 800	2 000	2 200	2 500
Sup. BFA	-	-	-	100	200	500	800	1 000	1 200
Total	800	800	1000	1300	1700	2300	2800	3200	3700

Source : projection de la Task-force 2023

### Ligne d'action 1.2 : Améliorer l'accès aux intrants

Afin d'accroître la production de paddy, l'acquisition des intrants agricoles doit être la plus grande priorité. Cependant, le pays ne dispose pas d'unités de production d'intrants et la filière de distribution n'est pas bien organisée. Le gouvernement devra prendre des mesures nécessaires pour améliorer cette situation, en garantissant une meilleure disponibilité et accessibilité des intrants à travers la mise en place des centrales d'achat et/ou par l'implantation des unités de production d'intrants autres que la semence.

La quantité nécessaire des semences selon la projection de la production est indiquée dans le tableau 11.

Tableau N°11. Projection de la quantité nécessaire des semences du riz

Ecologie / Type	quantité semence (t)Unité			
	Année	2020	2025	2030
Pluvial au plateau 1 (Producteurs individuels)		143,3	150,0	180,0
Pluvial au plateau 2 (Sociétés agro-industrielles)	quantité semence (t)	0	40,0	77,0
Pluvial au Bas-fond	quantité semence (t)	49,2	64,0	65,0
Irriguée au Bas-fond	quantité semence (t)	192,5	254	324
TOTAL	quantité semence (t)	192,5	254	324

Source : Estimation par TF-SNDR basée sur les données de FAOSTAT (2022).

Pour les engrais et produits phytosanitaires les besoins sont donnés dans le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12. Projection de la quantité nécessaire d'engrais et de produits phytosanitaires

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
NPK(t)	100	106	120	154	196	282	360	426	492	2 236
Urée(t)	50	53	60	77	98	141	180	213	246	1 118
Herbicide(l)	1500	1590	1800	2310	2940	4230	5400	6390	7380	19 170
Fongicide(l)	1000	1060	1200	1540	1960	2820	3600	4260	4920	15 600
Insecticide(l)	1000	1060	1200	1540	1960	2820	3600	4260	4920	15 600

Source : projection de la Task-force 2023

### Ligne d'action 1.3 : Etendre les superficies

Pour pouvoir augmenter les superficies rizicoles, les actions suivantes peuvent être menées : (i) Identifier les terres à exploiter pour la riziculture selon le type agro écologique, (ii) promouvoir les aménagements hydro-agricoles, (iii) Impliquer les entrepreneurs dans la filière, (iv) augmenter l'offre en mécanisation en travaux agricoles et renforcer les capacités des prestataires de service, (v) identifier et redynamiser les groupements d'entraide. Concrètement, il s'agira de multiplier par 3,5 les niveaux des superficies de 2022 soit une extension de 5 500 ha. Les besoins en superficie sont donnés dans le tableau 13 ci-dessous :

Tableau 13. Projection de l'extension des superficies

Année		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Superficie (ha)	Plateau	1 700	1 850	2 000	2 150	2 400	2 750	3 000	3 450	3 800
	BFNA	800	800	1 000	1 200	1 500	1 800	2 000	2 200	2 500
	BFA	-	-	-	100	200	500	800	1 000	1 200
Total		2 500	2 650	3 000	3 450	4 100	5 050	5 800	6 650	7 500

### Ligne d'action 1.4 : Renforcer les capacités des acteurs

Afin de garantir durablement une bonne production en quantité et en qualité, des actions d'encadrement des acteurs de la chaîne de valeur du riz sont nécessaires. Pour ce faire, les actions à mener sont les suivantes : (i) renforcer les capacités des services d'appui conseil, (ii) mobiliser les moyens pour les services d'appui conseil, (iii) renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur, (iv) améliorer les capacités opérationnelles des structures d'encadrement de base ; et (v) favoriser la structuration des organisations de producteurs et leur professionnalisation.

### Ligne d'action 1.5 : Réduire des pertes post-récolte

La réduction des pertes après récolte revêt une importance majeure dans le cadre de l'accroissement des productions. Les pertes sont estimées à 1/5 de la production en moyenne (Wopereis et al, 2009). Fort de ce constat, des efforts de renforcement de capacités doivent être fournis pour réduire ces pertes de moitié à l'horizon 2030, notamment en promouvant les bonnes pratiques et en appuyant l'acquisition d'équipements et d'infrastructures pour les opérations de récolte et post récolte. Concrètement, les actions à mener sont les suivantes : (i) former les acteurs sur les opérations de récolte et post récolte conduisant à l'obtention d'un riz de bonne qualité ; (ii) réaliser en temps opportun les opérations de séchage ; battage et vannage ; (iii) réaliser les infrastructures de conservation ; et (iv) améliorer les conditions de séchage et de stockage.

Ainsi, les résultats attendus et les actions à mener pour ce chapitre dans le cadre cet axe stratégique sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 14 : Résultats et actions à mener dans cadre de l'axe 1 de la stratégie

Axe stratégique	Résultats	Activités
Accroître durablement la production et de la productivité de paddy	R1.1 : La riziculture irriguée est promue ;	A1.1.1 Réaliser des ouvrages de retenues d'eau ; A1.1.2 Aménager 1200 ha de maîtrise totale de l'eau ; A1.1.3 Procéder à un aménagement sommaire de 2500 ha de bas-fonds ;
	R1.2 : l'accès aux intrants de qualité est assuré	A1.2.1 Mettre à la disposition des producteurs 524 tonnes de semences ; A1.2.2 Mettre à la disposition des producteurs 738 tonnes d'engrais chimiques ; A1.2.3 Mettre à la disposition des producteurs 7380 litres d'herbicides, 4920 litres de fongicide et 4920 litres d'insecticides.
	R1.3 : La riziculture est étendue au moins sur de 7500ha	A1.3.1 : Identifier les terres à exploiter pour la riziculture selon le type agro écologique ; A1.3.2 : Installer les producteurs sur 5500 ha de superficie nouvelle ; A1.3.3 : Mener des actions de plaidoyer pour sécuriser les terres rizicoles.
	R1.4 : La capacité des acteurs est renforcée	A1.4.1 Développer des modules de formation ; A1.4.2 Organiser au moins 2 sessions de formation par an et par pôle ; A1.4.3 Organiser au moins 4 visites d'échanges au profit d'un groupement de producteur par pôle ; A1.4.4 Détecter au moins 4 paysans leaders par pôle et procéder à leur formation sur les techniques de production moderne.
	R1.5 : Les pertes post récoltes sont réduites de moitié	A.1.5.1 Former les acteurs sur les opérations de récolte et post récolte conduisant à l'obtention d'un riz de bonne qualité ; A.1.5.2 Réaliser en temps opportun les opérations de séchage, battage et vannage A.1.5.3 Améliorer les conditions de séchage et de stockage ; A.1.5.4 Réaliser les infrastructures de conservation ; A.1.5.5 mettre à la disposition des CEMA des équipements modernes de récolte et de battage.

### **5.5.2. Axe 2 : Amélioration de la qualité du riz blanc et de la compétitivité**

Le caractère souvent manuel de la plupart des opérations de transformation rend difficile la volonté d'obtenir et de mettre sur le marché un riz de qualité et compétitif. En effet, la transformation artisanale fait face à deux problèmes pour lesquels il faut trouver des solutions. Il s'agit premièrement du taux élevé de brisures suite au décortiquage manuel du riz au moyen du pilon et du mortier. Ensuite, la pénibilité du pilonnage manuel et les longues distances qu'il faut parcourir pour atteindre les centres où il est possible de trouver quelques décortiqueuses mécaniques. Pour cela, il va falloir dans un premier temps améliorer la procédure de transformation en faisant en sorte que 50% de la production soit transformée de manière moderne ou semi moderne et d'autre part veiller à améliorer la qualité de l'emballage et du stockage. Pour finir il faudra aussi réduire les coûts de production.

Pour ce qui est de l'amélioration de la transformation, le dispositif à mettre en place devra allier l'implantation des rizeries (au moins 2 par pôle) et l'implantation de décortiqueuses simples (au moins 50). Ces unités seront mises à la disposition des groupements respectant le partage des coûts et travaillant à promouvoir l'agriculture contractuelle.

S'agissant de l'amélioration de la compétitivité, il sera procédé à la réduction des coûts le long de la chaîne de valeur du riz à travers la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la connectivité entre les zones de production et de commercialisation et la mise en place de postes avancés des CEMA.

A ces actions sus citées, viendront s'ajouter les actions liées à la mise en place d'un label de riz local, à un packaging de qualité et des actions promotionnelles notamment l'organisation de foires. Pour terminer il sera mis en place des points de ventes de proximités du riz local.

De ce qui précède, il ressort que pour améliorer la qualité du riz blanc et la compétitivité, plusieurs points sont à prendre en ligne de compte :

- Mise aux normes des unités existantes ;
- Implantation des nouvelles unités ;
- Renforcement des capacités des acteurs ;
- Réduction des coûts.

#### **Ligne d'action 2.1 : Mettre aux normes des unités existantes**

Il n'existe pas de norme officiellement adoptée pour la transformation des produits vivriers sur le marché intérieur. Les producteurs privilégient la vente du riz décortiqué plus rentable que le riz paddy. La qualité pour les consommateurs locaux est liée premièrement aux caractères organoleptiques des variétés de riz et à leur pouvoir de gonflement à la cuisson, et deuxièmement au résultat du décortiquage, à savoir le pourcentage de brisures et la blancheur. Lors de l'achat du riz décortiqué, le consommateur fait attention à l'importance du taux de brisures et de la présence des pierres. Pour inverser cette tendance négative, plusieurs actions doivent être menées à savoir : (i) améliorer le rendement à l'usinage, (ii) limiter le taux de brisure, (iii) réduire au maximum les impuretés.

#### **Ligne d'action 2.2 : Implanter des nouvelles unités**

La modernisation du processus de transformation en vue de procéder à l'usinage de manière moderne et semi moderne de 50% de riz paddy produit, il faudrait installer au moins 8 rizeries



et 50 décortiqueuses dans les 9 pôles de développement. Pour ce faire, il sera mis en place des unités à usage collectif fortement subventionnés par les ressources.

### **Ligne d'action 2.3 : Renforcer les capacités des acteurs**

Les ministères en charge de l'agriculture et de la recherche, à travers leurs services déconcentrés, devront assurer l'encadrement technique des acteurs d'un bout à l'autre de la chaîne de transformation afin d'assurer efficacement la qualité du produit fini et donc la santé des consommateurs.

Pour une bonne maîtrise des unités de transformation, il va falloir former : (i) 16 opérateurs au niveau des rizeries, et (ii) 50 opérateurs à raison d'un par décortiqueuse.

Les interventions à réaliser pour s'assurer d'un meilleur rendement des équipements introduits se situeront au niveau (1) de la récolte (vulgarisation des bonnes pratiques de récolte), (2) de la transformation (appui en équipements et vulgarisation des bonnes pratiques de séchage), (3) du stockage (appui en équipements et vulgarisation des bonnes pratiques de stockage) et bénéficieront aux producteurs, aux transformateurs et aux agents d'entretien et de maintenance des équipements.

Pour ce qui est des agents d'encadrement agricole : il s'agira de renforcer leurs capacités pour assurer un appui technique aux opérateurs précédemment cités.

### **Ligne d'action 2.4 : Réduire les coûts**

Pour une bonne réduction des coûts de production du riz, il nous faut : (i) installer des postes avancés de mécanisation ; (ii) relier les bassins de production aux centres de consommation par des voix bitumées ou des pistes agricoles régulièrement entretenues ; (iii) utiliser les énergies renouvelables pour limiter le coût lié au courant électrique ; et (iv) rendre disponible le service « après-vente de proximité ».

Ainsi, les résultats à réaliser et les activités à mener au titre de cet axe stratégique sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°15 Résultats et actions à mener dans cadre de l'axe 2 de la stratégie

Axe stratégique 2	Résultats	Activités
Amélioration de la qualité du riz blanc et de la compétitivité	R2.1. Les unités existantes sont mises aux normes	A2.1.1. Diagnostiquer la qualité des unités fonctionnelles ; A2.1.2. Elaborer les normes ; A2.1.3. Subventionner la mise en œuvre.
	R2.2. De nouvelles unités de transformation sont implantées	A2.2.1 Appuyer l'implantation d'au moins une rizerie par pôle ; A2.2.2. Appuyer l'implantation de 50 décortiqueuses modernes ; A2.2.3. Appuyer la sécurisation (foncier) et l'aménagement des sites d'implantation des unités de transformation.
	R2.3. Les capacités des	A2.3.1. Former les opérateurs au niveau des rizeries ; A2.3.2. Former les opérateurs au niveau des décortiqueuses modernes.

Axe stratégique 2	Résultats	Activités
	acteurs sont renforcés	A2.3.3. Sensibiliser les opérateurs sur les approches pour avoir un meilleur rendement de décorticage ; A.2.3.4. Former les formateurs sur des techniques de transformation, de maintenance et de gestion.
	R2.4. Les coûts de production sont réduits	A2.4.1. Installer des postes avancés de mécanisation A2.4.2. Relier les bassins de production aux centres de consommation par des voix bitumées ou des pistes agricoles régulièrement entretenues A2.4.3. Utiliser les énergies renouvelables pour limiter le coût lié au courant électrique A2.4.4. Rendre disponible le service après-vente de proximité

### 5.5.3. Axe 3 : Renforcement des capacités technique et managériale des acteurs de la filière

Pour atteindre les objectifs en matière de production de riz de qualité suivant l'optique de la SNDR, il faudra disposer des compétences techniques et d'innovation technologique aptes à réduire la pénibilité du travail et à rendre le secteur attractif. Pour ce faire, les actions suivantes sont à mener :

- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures de recherche et de vulgarisation ;
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs et de leurs organisations.

#### Ligne d'action 3.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures de recherche et de vulgarisation

Les actions à mener pour le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions de recherche et vulgarisation sont les suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan directeur de vulgarisation des techniques culturales et de gestion d'exploitation ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan directeur assortie d'un plan /programme national de recherche rizicole ;
- Recruter et former le personnel d'appui (cadres administratifs, technicien, agents de vulgarisation, ONG) chargé de la relance de la riziculture ;
- Établir un système fonctionnel de recherche – vulgarisation.

#### Ligne d'action 3.2 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs et de leurs organisations

Pour assurer le renforcement des capacités technique et opérationnelles des acteurs et de leurs organisations, les actions suivantes sont à mener :

- Organiser les producteurs dans les bassins ciblés pour la production du riz et former les producteurs leaders ;

- Mettre en place un système d'information et de communication adapté aux acteurs de la filière ;
- Renforcer le partenariat entre les petits producteurs et le secteur privé par la mise en place des contrats achat/vente pour renforcer la transformation du paddy ;
- Organiser des formations destinées aux acteurs de la filière.

Ainsi, les résultats à réaliser et les activités à mener au titre de cet axe stratégique sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau N° 16 Résultats et actions à mener dans cadre de l'axe 2 de la stratégie

Axe stratégique 3	Résultats	Activités
Renforcement des capacités technique et managériale des acteurs de la filière	R3.1 : Les capacités techniques et opérationnelles des structures de recherche et de vulgarisation sont renforcées	A3.1.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan directeur de vulgarisation des techniques culturelles et de la gestion d'exploitation ; A3.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan directeur assortie d'un plan /programme national de recherche rizicole ; A3.1.3 Recruter et former le personnel d'appui (cadres administratifs, technicien, agents de vulgarisation, ONG) chargé de la relance de la riziculture ; A.3.1.4 Etablir un système fonctionnel de recherche – vulgarisation.
	R3.2. Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs et de leurs organisations sont renforcées	A3.2.1 Organiser les producteurs dans les bassins ciblés pour la production du riz et former les producteurs leaders ; A3.2.2. Promouvoir la dynamisation de l'interprofession des acteurs ; A3.2.3. Mettre en place un système d'information et de communication adapté aux acteurs de la filière ; A.3.2.4. Renforcer le partenariat entre les petits producteurs et le secteur privé par la mise en place des contrats achat/vente pour renforcer la transformation du paddy ; A.3.2.5. Organiser des formations destinées aux acteurs de la filière.

## VI. STRUCTURE D'EXECUTION

### 6.1. Gouvernance et structure de mise en œuvre

#### 6.1.1 Gouvernance

- Un comité de pilotage (Ministère impliqués en charge de : Recherche Scientifique, Commerce, Industrie, Energie et Hydraulique, Aménagement du Territoire, Travaux Publics, Plan, Finances et Affaires foncières), les PTF et acteurs non étatique) ;
- Unité de gestion ;
- Un comité de suivi et évaluation.

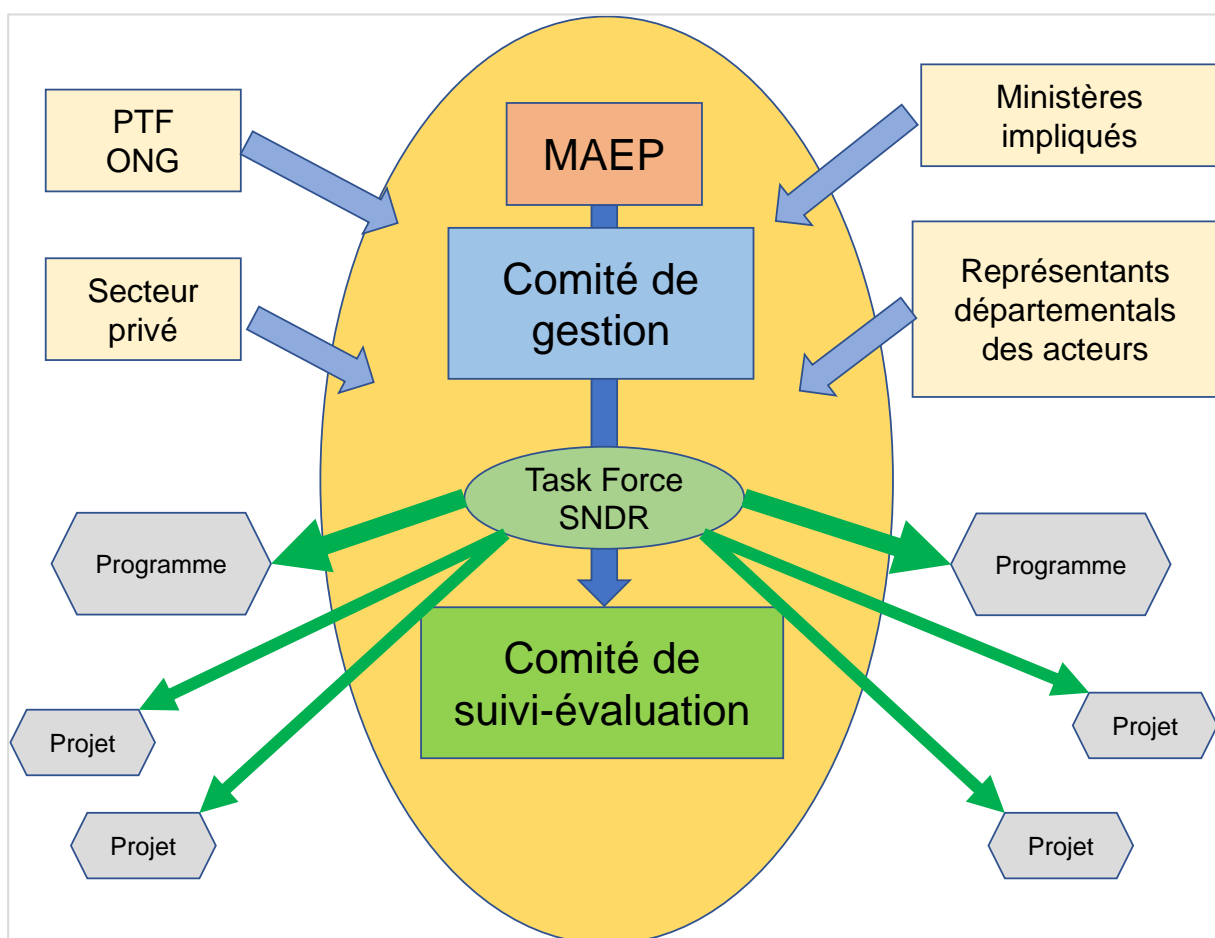


Figure 3. Structure d'exécution de la SNDR

#### 6.1.2 Structures de mise en œuvre

## 6.2 Financement de la stratégie

### 6.2.1. Coût de la SNDR

Le coût de la SNDR est estimé à près de 22 milliards de FCFA jusqu'en 2030. Les détails des coûts par axe stratégique /composante sont donnés dans le tableau ci-dessous. Une analyse rapide de la distribution des coûts montre que plus de 90% des ressources sont dédiées à l'investissement, 9% au fonctionnement. L'essentiel de l'investissement est orienté en amont de la filière car la volonté affichée de la SNDR est de promouvoir une production en partie forte et soutenue. Un clin d'œil est fait néanmoins à la production d'un riz blanc de qualité compétitif et au renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations.

Tableau 17 : Répartition des coûts de la SNDR par stratégie

Axe stratégique	Coût	Part relative
AS1	18 664 000	84,6%
AS2	1 285 000	5,8%
AS3	105 000	0,5%
Coordination	2 005 400	9,1%
Total	22 059 400	100%

Source : Projection de la TFR, 2023

### 6.2.2 Mobilisation des ressources financières : origine des fonds (prêts, ressources pérennes)

La mobilisation des ressources financières se fera à différents niveaux :

- Le budget de l'Etat (tenant compte du volume des importations du riz, un pourcentage des frais de fiscalité prélevé doit être affecté à la SNDR) ;
- Le secteur privé ;
- PPP

Le PND 2022-2026, le PND constitue un cadre de mobilisation de ressources.

### 6.2.3. Engagement des acteurs : Gouvernement, Partenaires techniques et Financiers, Secteur privé

En 2003, à l'issue de la réunion de MAPUTO, les chefs d'Etat ont pris les engagements d'investir chacun dans son pays 10% du budget national à l'agriculture.

Les partenaires techniques et financiers pourront intervenir dans la réalisation des plans, programmes ou projets d'aménagement des périmètres dans les conditions de de la riziculture irriguée, de bas-fonds ou de plateau pluvial.

Le secteur privé pourra intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière dans le cadre de la fourniture des intrants et des équipements (de champ et de transformation...).

### 6.2.4. Stratégie de mobilisation des fonds

Pour une mobilisation des fonds, il sera d'abord mis en place une communication hardie sur les objectifs de la SNDR et surtout sur son impact dans la vie des populations à la base de la pyramide sociale et dans la société de manière générale. Suite à cette communication, il sera organisé une table ronde des bailleurs pour discuter avec tous les partenaires intéressés par la

filière et recenser les secteurs qui les intéressent ainsi que les volumes financiers qu'ils sont prêt à engager. Un accent particulier sera mis sur le secteur privé lors des sessions « B to B ».

## **VII MECANISME DE SUIVI-EVALUATION ET DE GESTION DES SAVOIRS, ANALYSE DES RISQUES ET MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE**

### **7.1 Mécanisme de suivi-évaluation et de gestion des savoirs**

La mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation efficace requiert l'implantation d'un dispositif basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant.

Le mécanisme de suivi-évaluation et de gestion des savoirs de la mise en œuvre de la SNDR est assuré par la Direction Générale de l'Agriculture. Cette structure est chargée de collecter et d'analyser les données pour fournir des éléments d'appréciation sur les résultats atteints et l'utilisation des ressources.

La SNDR fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée tous les trois ans pour faire l'état du fonctionnement de l'ensemble des organes et examiner l'atteinte des objectifs par rapport aux cibles fixées. Cette évaluation permettra de réviser, en cas de besoin, la logique des interventions pour une amélioration des performances de la filière.

Quant à l'évaluation finale, elle interviendra à la fin de la mise en œuvre et permettra de mesurer les performances de la filière. Cette évaluation est externe. Elle sera précédée par une évaluation interne conduite par la Direction des Etudes et de la Planification (DEP).

Quant aux évaluations externes, elles seront faites par la CARD ou toute autre expertise indépendante sous la supervision de la DGA qui est l'organe chargé du pilotage et du suivi du processus.

Pour un suivi et une évaluation efficace de la SNDR, il sera développé sous la responsabilité de la DGA, un cadre de mesure de rendement, un registre de risques et un plan de travail et de budget annuel. En plus de ces outils, les rapports trimestriels, semestriels et annuels seront produits pour les travaux des organes du dispositif de suivi et d'évaluation de la SNDR.

### **7.2 Analyse des risques**

Une analyse de la filière riz a permis d'aboutir à quelques éléments de risques qui ont été identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de survenue. Le résultat de cette analyse donne un niveau marginal de façon globale. La stratégie peut donc être conduite avec l'espoir d'atteindre les résultats.

Les risques évalués de niveau « faible » (couleur verte) ne nécessitent pas d'action de mitigation. Les risques évalués de niveau « modéré » (couleur jaune) sont à surveiller et requièrent une vigilance de la part des acteurs de la mise en œuvre. Les risques évalués de niveau « élevé » (couleur rouge) nécessitent le développement et la mise en place de stratégies d'atténuation bien définies. Le tableau 15 qui suit, présente la synthèse de l'analyse.

Tableau 18 : synthèse de l'analyse des risques

Profils des risques de mise en œuvre de la stratégie				
N°	Risques	Probabilité (A) 1=faible 2=moyenne 3=élevée	Incidence (B) 1=faible 2=moyenne 3=élevée	Cote= A x B
1	Risque d'une mauvaise gouvernance de la filière	1	3	3
2	Risque d'un engagement faible et de non appropriation des actions par les acteurs directs	2	1	2
3	Risque que de nouvelles crises sur le plan politique, économique ou financier	3	1	3
4	Risque d'insuffisance de communication entre les différents niveaux de structuration au sein des différents segments de la CVR	2	2	4
5	Risque de la persistance de l'insécurité qui affectera les activités dans les zones de production rizicoles.	3	3	9
6	Risque de la centralisation des actions (non-respect du principe de subsidiarité)	3	2	6
7	Risque climatique	3	3	9
8	Non-respect des closes techniques	1	3	3
9	Volatilité des prix sur le marché international	1	3	3

Source : Analyse de la TFR, 2023

### 7.3 Mesures de sauvegarde environnementale

Le secteur agricole est vulnérable aux effets du changement climatique. Les impacts négatifs de ce dernier sur les secteurs de l'environnement et des ressources en eau sont de nature à compromettre l'atteinte des objectifs de la stratégie. Ainsi, face aux nouveaux enjeux environnementaux, le Congo est en train de finaliser une politique d'aménagement du territoire dans une logique de gestion durable des ressources naturelles en conformité avec les engagements internationaux. C'est pourquoi, il s'avère impérieux de veiller au respect de l'environnement dans toutes les actions entreprises pour garantir un développement durable à la filière. Dans cette dynamique, la stratégie tiendra compte des réalités des différentes zones agro écologiques du pays et intégrera les contraintes majeures liées aux changements et aléas



climatiques. En sus de ces actions, il serait très important que les autorités nationales et les autres acteurs de la filière riz accordent une grande importance à l'information climatique et aux études d'impacts environnementales et sociales de la SNDR qui devront être menées avant toute action d'envergure, notamment les aménagements et des mesures d'atténuation rigoureusement appliquées. Il est également indispensable d'instaurer une vision de durabilité et de gestion rationnelle sur les sites déjà aménagés, afin de prévenir les problèmes environnementaux. Les riziculteurs et leurs organisations doivent mettre en œuvre des techniques de production qui préservent l'environnement. Les mesures de sauvegarde de l'environnement portent sur :

- La mise en œuvre de la stratégie sur les changements climatiques et de son Plan d'Action National d'Atténuation (PANA) des risques à travers la prise en compte des risques climatiques dans la conception des infrastructures et le renforcement institutionnel ;
- L'intensification de la communication ;
- L'intensification et la diversification des thèmes de vulgarisation ;
- L'utilisation rationnelle des intrants agricoles et la promotion des pratiques agricoles climato-compatibles ;
- L'amélioration de la connaissance des filières et du savoir-faire des acteurs.

## **CONCLUSION**

Bien que le riz occupe actuellement une place importante dans l'alimentation congolaise, sa production reste nettement inférieure à la demande. Compte tenu de son importance dans la lutte contre la faim et la pauvreté, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et vu la contribution que pourrait avoir la filière riz dans l'économie nationale, sa relance s'impose.

La mise en œuvre de la présente SNDR qui est en cohérence avec les différentes initiatives gouvernementales dans le domaine agricole (PNIASAN, le PND, ...), permettra à la République du Congo d'accroître la productivité et la compétitivité dans ce secteur avec, à termes, la réduction des importations de riz et la baisse de sortie des devises.

Une ferme volonté des pouvoirs publics à mobiliser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires d'une part, et d'autre part, l'engagement du secteur privé et des différents partenaires sont des contraintes à lever pour l'atteinte des résultats attendus.

Les autres acteurs de la chaîne de valeur (producteurs, transformateurs, commerçants...) devront s'impliquer afin que les objectifs de la SNDR soient atteints.

La stratégie prévoit la production de près de 21 800 tonnes de paddy à l'horizon 2030. Pour ce faire, il sera procédé à la production de paddy sur 7500 ha dont 1200 ha en maîtrise totale de l'eau, 2500 ha de bas-fond en maîtrise partielle de l'eau et 3800 ha seront emblavés en riz pluvial strict dans les exploitations familiales.

Il sera également promu la modernisation et l'intensification des systèmes de production à travers l'octroi de 524 tonnes de semences certifiées, 735 tonnes d'engrais minéraux, la création de 16 CEMA en fonction de l'envergure des sites de production et besoins évalués. La production de paddy sera transformée grâce à l'implantation de plus 16 rizeries et 50 décortiqueuses. Par ailleurs, le circuit de distribution et de commercialisation sera amélioré à travers l'appui à la réalisation d'infrastructures de commercialisation, la mise aux normes des infrastructures de stockage, la labellisation et la mise en œuvre d'une meilleure approche de maillage des zones de production de paddy.

Les résultats et les impacts escomptés de la mise en œuvre de la présente stratégie sont l'amélioration de la balance commerciale agricole, la création de nouveaux emplois pour les personnes à la base de la pyramide sociale, la réduction de la pauvreté dans les zones rizicoles et l'amélioration de la sécurité alimentaire. L'appropriation du document de stratégie par les acteurs à tous les niveaux d'une part, et l'engagement des investisseurs privés dans la filière d'autre part, sont essentiels pour la manifestation des impacts de la stratégie.

Annexe 1 : CADRE LOGIQUE SNDR

<b>LI</b>	<b>Indicateurs Observables et Vérifiables</b>	<b>Sources et Moyens de Vérification</b>	<b>Hypothèse de Contrôle</b>
<b>Objectif global</b> Contribuer à l'accroissement durable de l'offre en riz local afin de réduire le niveau des importations	- Niveau des importations enregistré	- Rapport des services du commerce extérieur	
<b>Objectifs spécifiques</b> ➤ Accroître la production et la productivité face aux Changement Climatique ; ➤ Promouvoir un riz local de qualité et compétitif ; ➤ Renforcer les capacités des acteurs, des organisations et structures en charge de la promotion du Riz.	- Volume de production du riz enregistré ; - Niveau d'acceptation du riz local par les utilisateurs ;	- Statistiques des services de commerce ; - Rapport d'enquête sur la consommation du riz ;	Stabilité politique
<b>Résultats :</b>			
R1.1 : La riziculture irriguée est promue ;	Nombre de périmètre irrigué installés	Rapport de mission d'évaluation	Manque de financement
R1.2 : L'accès aux intrants de qualité est assuré	Intrants de qualité disponibles ;	Bon d'achat	Manque de moyen
R1.3 : La superficie rizicole est étendue au moins de 7500 ha	Plus de 7500 ha de riz sont emblavées ;	Rapports de missions de terrain et annuaire statistique	Difficulté d'accès à la terre
R1.4 : La capacité des acteurs est renforcée	Nombre de sessions de formation organisées ;	Rapport des missions de formation	Non adhésion des acteurs, formation de faible qualité.
R1.5 : Les pertes post récoltes sont réduites de moitié	Majoration de 10% sur la production totale par rapport à la situation de départ ;	Statistiques agricoles	Manque d'infrastructure de stockage et de conservation
R2.1 : Les unités existantes sont mises aux normes	rapport d'étude sur la mise aux normes des unités existantes ;	Rapport d'étude	Faible qualité de l'étude

R2.2 : De nouvelles unités de transformation sont implantées	Nombre d'unité de transformation nouvellement implanté ;	Procès-verbal de réception	Non-respect de la spécification technique
R2.3 : Les capacités des acteurs sont renforcées	Nombre de sessions de formations organisées ;	Rapport de formation	Faible qualité et adhésion à la formation
R2.4 : Les coûts liés à la transformation sont réduits	Réduction de 20% des charges d'exploitation	Rapport financier et comptable des exploitants ;	Volonté Etatique Volatilité des prix sur le marché international.
R3.1 : Les capacités technique et opérationnelles des structures de recherche et de vulgarisation sont renforcées	Nombre d'infrastructures, d'équipements et matériels des structures de recherche et de vulgarisation acquis ;	Procès-verbal de réception	Le respect des normes de qualité
R3.2 : Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs et de leurs organisations sont renforcées	Nombre d'infrastructures, d'équipements et matériels des structures des acteurs et leurs organisations acquis	Procès-verbal de réception	Le respect des normes de qualité
Activités	Coût : .....	Etat : 20% Privés : 10% PTF : 70% ????	Les moyens matériels et financiers sont mis à la disposition, en qualité, en quantité et à temps.

## BIBLIOGRAPHIE

1. AfricaRice (2011) : Redynamisation du secteur rizicole en Afrique, Une stratégie de recherche pour le développement 2011–2020.
2. Direction générale de l’agriculture (2022) : Rapport final de l’étude de chaîne de valeur du riz en République du Congo, MAEP.
3. FAO (2005a) : Evaluation des importations et des aides alimentaires par rapport à l'appui au développement de l'agriculture : cas du Congo Brazzaville.
4. FAO (2005b) : AQUASTAT Profil de Pays – Congo.
5. FAO (2019) : Suivi de marché du riz.
6. FAO (2020) : GIEWS Country Brief - The Congo-, 16 October 2020.
7. FAO (2022) : FAOSTAT, <https://www.fao.org/faostat/fr/#home>.
8. Fonds Africain de développement (2008) : Etude du secteur agricole, Termes de référence, Département de l’agriculture et de l’agro-industrie.
9. INS (2020) : Annuaire statistique du Congo 2018, Chapitre 6 : Statistiques démographiques, Edition 2020.
10. Ministère de l’Agriculture de l’Elevage, des Eaux et Forêts et de la Pêche (1996) : Schéma directeur du développement rural.
11. Ministère de l’Agriculture de l’Elevage, et de la Pêche (2017) : Recensement Général de l’Agriculture du Congo 2014-2017, Volume II, Tableaux statistiques du Recensement Général de l’Agriculture.
12. Ministère de l’Agriculture de l’Elevage, et de la Pêche (2017) : Résultats définitifs du Recensement Général de l’Agriculture 2014/2017, Dimension genre.
13. Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage (2006) : Programme national pour la sécurité alimentaire (PNSA) première phase : 2008 – 2012.
14. Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage (2019) : Etude du secteur agricole.
15. PAM (2019) : Analyse de l’Economie des Ménages (AEM) en République du Congo, 63p.
16. Projet Nouahalé-Ndoki (1995) : La commercialisation de l’ivoire à Brazzaville, Situation Générale du marché d’objets d’art du Plateau (Centre-ville), NYZS The Wildlife Conservation Society (WCS), rapport préliminaire, 19p.
17. République du Congo (2016) : Programme national d’investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) révisé 2017 – 2021.
18. République du Congo (2020) : Plan d’Investissement Agricole Climato-résilient, l’Initiative AAA.
19. Wopereis et al. 2009. Participatory Learning and Action Research (PLAR) for Integrated Rice Management (IRM) in Inland Valleys of Sub-Saharan Africa: Technical Manual. WARDA Training Series. Cotonou, Benin : Africa Rice Center. 128 p